FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

PROCES VERBAL AG 2022

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/AG/2022/Index.asp

Ordre du jour

I. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2022 2

II. Rapport moral du Président 2

III. Rapport financier 2022 5

1. Présentation des comptes par le trésorier 5
2. Rapports du Commissaire aux comptes 9
3. Approbation des comptes de l'exercice clos 10
4. Affectation des résultats 10

IV. Budget prévisionnel 2023 11

V. Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2024 16

VI. Modifications des statuts et des règlements intérieur et financier 16

VII. Remise des médailles d'or et honorariat 26

VIII. Création d'une fondation FFVoile abritée au sein de la fondation du sport français 28

IX. Expérimentation des licences et titres fédéraux 29

X. Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur 31

XI. Présentation des services Développement, Pratiques sportives et disciplines de Haut Niveau, Haute Performance et PPF, de la Commission Centrale d'Arbitrage, de la Mixité, de la Responsabilité Sociale et Environnementale, de la Vie Fédérale 32

1. Développement 32
2. Mixité 34
3. Pratiques sportives et disciplines de Haut Niveau 36
4. Haute Performance/PPF 38
5. CCA 40
6. RSE 42
7. Vie fédérale 42

XII. Questions écrites 43

La séance est convoquée à 9 heures 15 sous la présidence de M. DENECHAU.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Bienvenue à toutes et à tous.

Merci d'avoir bravé les problématiques de transport.

Je salue aussi ceux qui sont à distance et qui nous regardent devant leur écran d'ordinateur.

Je tiens d'ailleurs à préciser que j'ai pris la décision jeudi d'avoir une assemblée générale mixte en présentiel et en visio. Je tiens vraiment à remercier l'ensemble de l'équipe de la Fédération et notamment Virginie, Eric et Ilango pour pouvoir en 48 heures organiser cela. Il y aura peut-être de petites imperfections. Je vous prie de bien vouloir nous en excuser pour ceux qui sont à distance. Il fallait le tenter.

Je cède la parole à notre secrétaire générale, Anne, pour cette assemblée générale.

Mme Anne DOS SANTOS, secrétaire générale.- Bonjour à toutes et à tous.

Quelques rappels à l'ordre.

(Mme DOS SANTOS rappelle les différentes modalités du fonctionnement de l'assemblée) …

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Comme d'habitude, je vous propose que l'on ait une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2022 qu'ils aient été organisateurs de compétitions, des élus de ligues ou de classes, arbitres, ils faisaient partie de la grande famille de la voile et ont tous été des bénévoles engagés. Ils ont tellement donné à la Fédération, au sport de la voile, aux concurrents. Ils ont donné sans compter leur temps ; ils l'ont donné avec passion longtemps, pendant plusieurs dizaines d'années et nous leur devons tellement.

Gérard BOSSE, Michel BRILLAND, Marc CHOPIN, Brice DANIEL, Claude DAYON, Michel DUCLOT, Michel LE ROUX, Daniel MACCARI, Laura VERGNE, Maurice VIAUD.

Je vous propose que nous nous levions pour cette minute de silence qui sera notre hommage à tous ces bénévoles disparus mais qui resteront bien présents dans l'histoire de la voile.

(Une minute de silence est respectée) …

(M. MARLIOT présente les modalités de vote par boîtier électronique) …

(Il est procédé à un test des boîtiers électroniques) …

I. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2022

Il est adopté à l'unanimité.

II. Rapport moral du Président

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Chères Amies, Chers amis,

Il y a un an maintenant, je m'adressais à vous ici-même à l'occasion de notre précédente Assemblée Générale. Nous nous relevions alors tout juste d'une période difficile liée à la crise sanitaire et à ses répercussions économiques.

L'année 2022 nous replonge dans une crise internationale dont nous n'avons pas fini de mesurer les effets. Toutefois, notre activité voile a repris doucement, mais de manière régulière, et nous sommes revenus sur des données chiffrées plutôt proches de la normale pour nos licences club. Quant à nos passeports voile, tout comme en 2021, l'année 2022 reste excellente.

Du côté olympique, la performance la plus remarquable de l'année 2022 est sans aucun doute le titre mondial en ILCA7 de Jean-Baptiste Bernaz, une première pour un Français !

Aux Jeux Méditerranéens, qui ont lieu tous les 4 ans, nous obtenons 4 médailles dans les 4 disciplines présentes, dont 3 en or, notre meilleure performance jamais réalisée.

Camille Lecointre, quant à elle, pour son retour à la compétition, décroche avec son nouvel équipier Jérémie Mion, une incroyable médaille de Bronze au Championnat du monde de 470.

Nos kiters obtiennent de très belles médailles au championnat du monde, l'argent pour Lauriane Nolot et le bronze pour Axel Mazella.

Chez les jeunes, parmi les nombreuses performances de 2022, je souhaite féliciter Matisse Pacaud et Lucie de Gennes qui ont réussi le doublé championnat d'Europe et championnat du monde jeune en 470 et ont réussi une brillante 4ème place au championnat du monde senior.

Pauline Courtois et son équipage, en match racing féminin, font un parcours impressionnant en faisant un doublé sur le championnat d'Europe et le championnat du monde. Les performances dans nos disciplines d'extrême glisse ont aussi été remarquables, avec Marion Mortefon championne du monde de Funboard, Adrien Bosson champion du monde Freestyle, Justine Le Meteyer championne du monde Youth Slalom IFCA.

Je tiens également à féliciter Gauthier Bril qui obtient la médaille d'argent au championnat du monde paravoile Hansa 303 à Hiroshima, au Japon.

Cette belle dynamique du haut niveau handivoile n'a malheureusement pas permis de réintégrer la voile aux Jeux Paralympiques de 2028 mais notre motivation reste intacte pour continuer à développer la voile au plus haut niveau pour les personnes en situation de handicap.

La refonte des Championnats de France votée en 2021 a pu être concrétisée sur les Championnats de France 2022 Minimes et Jeunes avec de nouveaux supports mis à disposition des participants. L'expérience a été saluée par les jeunes utilisateurs qui ont ainsi pu s'essayer à la pratique de la wing, du birdyfish, de la course par équipe, ou encore du J70 pour la flotte partagée organisée à la suite du Championnat de France Jeunes.

Notre volonté de reconnaître le rôle central des clubs dans la formation des sportives et sportifs vers le Haut Niveau nous a conduit à inclure dans notre plan de performance fédéral le label « club de performance ». L'Etat Français a non seulement validé notre plan de performance mais nous a aussi accordé la délégation pour 2 nouvelles disciplines, le sport adapté (personnes en situation de handicap mental et/ou psychique) et la wing nautique. Nous avons aussi obtenu la reconnaissance de 4 nouvelles disciplines dites de Haut Niveau : la wing, le windsurf et le kite surf expression qui font leur retour, ainsi que l'inshore course en flotte.

5 ans après leur dernier rassemblement, ce sont près de 80 conseillers techniques, avec des missions nationales ou régionales, qui se sont réunis à l'ENVSN du 3 au 6 octobre.

Je tiens à féliciter notre Directeur Technique National, Guillaume Chiellino, et le directeur des Equipes de France, Philippe Mourniac, ainsi que toute l'équipe d'encadrement pour le remarquable travail réalisé avec l'Equipe de France.

Je voulais également saluer l'arrivée d'une femme à la présidence du Pôle France de La Rochelle.

Notre Fédération continue à entretenir d'excellentes relations avec les forces armées et c'est ainsi qu'en avril dernier, le staff de l'Armée des Champions était présent à Hyères dans le cadre de la 53ème édition de la Semaine Olympique Française. Notre collaboration reste fructueuse et notre participation à l'organisation du championnat du monde Militaire qui s'est tenu à Brest fin mai a été couronnée de belle façon par le titre de Champion du monde militaire de Jean-Baptiste Bernaz et son équipage.

L'année 2022 a connu des records de participation en course au large, la Route du Rhum en est un bel exemple. Les projets sportifs se multiplient, les avancées technologiques sont notoires et les sponsors sont au rendez-vous.

Cette belle dynamique, nous la devons en grande partie à notre pôle course au large de Port-la-Forêt qui a fêté ses 30 ans, pôle de référence incontournable dans la préparation des sportifs de haut niveau à la course au large et fer de lance de la politique de détection et de formation des nouveaux talents.

La reprise du « Tour Voile » par la Fédération, sur Figaro 3 en équipage, annoncée au salon nautique pour l'été 2023 ouvre de très belles perspectives pour la formation de nos jeunes coureurs.

Je tiens à souligner l'importance de l'appui de nos partenaires, notamment Banque Populaire, partenaire majeur de notre Fédération et du monde de la voile. Cette année, un avenant au contrat Tribord nous a permis d'accroitre l'adéquation de ce contrat avec nos besoins. Il en est de même pour le renouvellement du contrat avec ENGIE, partenaire indissociable de l'Engie Kite Tour.

Le circuit féminin WLS (Women Leading and Sailing) continue quant à lui à s'étoffer avec 40 équipages qui ont pu s'affronter sur 7 compétitions de mars à novembre. Comme le soulignent les participantes, ce type de compétition, dans un environnement convivial et bienveillant, est essentiel pour encourager les femmes à pratiquer la voile.

Le lancement de la Semaine Nationale de Voile Handivalide et Paravoile du 11 au 18 juin 2022 a été une belle réussite qui a permis aux clubs de toute la France de proposer des activités gratuites pour faire découvrir ce sport accessible à tous, avec ou sans handicap. Plus de 1 000 baptêmes de voile ont été réalisés à cette occasion.

La voile virtuelle continue de se développer. Plus de 250 000 joueurs sur la dernière Route du Rhum. Lors du salon nautique, le premier Championnat de France de eSailing s'est déroulé sur les différents supports de Virtual Regatta Inshore. Tim Carpentier, alias « Uol Pepito » remporte le titre de Champion de France. L'équipe des e-sailors français a de plus remporté pour la 2ème fois la victoire en finale de la Nation's Cup 2022 devant la Grande Bretagne.

Après un fort travail de lobbying, nous avons pu saisir l'opportunité ouverte par la loi du 2 Mars 2022 et ainsi décider de mettre fin à l'obligation du certificat médical pour les majeurs ayant une pratique de loisir ou compétitive (uniquement sur les grades 5). Cette mesure est à même de supprimer un des freins à la prise de licence et a été très bien accueillie au sein des clubs et établissements.

Trois axes majeurs dans la politique RSE ont été suivis cette année : la gestion du siège en termes de sobriété énergétique et gestion des déchets, la coordination des collectes de matériel vers les filières de recyclage (conventions avec l'APER et Ecologic), la mise en œuvre et la confirmation de nos engagements sociétaux et environnementaux, avec l'association No plastic in My Sea, avec le Ministère des Sports et WWF pour la charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'épreuves, avec la Fondation de la Mer pour des actions durant les étapes de l'Engie Kite Tour et sur 6 de nos championnats de France Jeunes, et une collaboration avec la Fondation Surfrider pour des actions auprès des scolaires.

C'est avec plaisir que nous avons appris que notre Secrétaire Générale et Vice-présidente FFVoile en charge de la RSE, Anne Dos Santos, a été nommée cette année au Conseil

d'administration du Musée de la Marine pour y assurer la représentation de Madame la Ministre des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

De même, Monique Pariat, particulièrement impliquée dans les activités paravoile, a été élue Administratrice du Comité Paralympique et Sportif Français, au titre de la Fédération Française de Voile.

La 2ème édition du Colloque des Classes de Mer organisée en novembre dernier au siège de la Fédération a réuni une quarantaine de référents représentant les territoires et une trentaine de structures très impliquées dans l'organisation et l'animation des classes de Mer.

En 2022, le programme d'aide au développement des activités de Wingfoil Ecole a été reconduit grâce au fonds national d'accompagnement des EFVoile (ex CESE national) alimenté par une partie des recettes du passeport voile. Il a permis d'accompagner 119 structures avec une aide au financement du matériel.

Dans le domaine de la plaisance, les travaux menés ont permis cette année notamment de compléter la banque d'images pour la production de vidéos sur notre offre Ecole Française de Croisière, de diffuser des supports de communication Coach Plaisance en partenariat avec la Fédération Française des Ports de Plaisance. Par ailleurs, l'arrivée d'un nouveau président en toute fin d'année 2021 à sa tête, en la personne de Michaël Quernez, et d'un nouveau Directeur, Guillaume Nardin, a permis de renforcer les liens entre nos deux fédérations.

Le colloque national développement qui n'avait pas eu lieu depuis 5 ans s'est déroulé à Marseille et a réuni 74 participants représentant 15 territoires. Il a permis d'aborder différentes thématiques en lien avec le projet fédéral.

Une réunion nationale des référents formation de ligue organisée en mai à Paris a permis de renforcer la collaboration entre l'organisme de formation fédéral et les territoires. En octobre, un regroupement national des experts de la formation des formateurs au « CQP initiateur voile » a accueilli 16 formateurs. Le programme portait entre autres sur la mise à jour des évolutions réglementaires, des contenus de formation et sur la prévention des violences dans le sport.

Le sport santé se développe sur l'ensemble du territoire et donne lieu à de belles initiatives, à l'image des Sirènes de l'Espoir, qui permettent aux femmes en convalescence ou en cours de traitement d'un cancer de naviguer et ainsi de reprendre confiance en elles et de découvrir les plaisirs de la navigation en équipage.

L'action « La Mer est à Vous » est entrée cette année dans sa troisième « vague » et a permis à la Fédération ainsi qu'à ses clubs et établissements engagés dans le dispositif de s'assurer d'une belle réussite et réelle légitimité dans le domaine de l'inclusion. L'équipe en charge du projet « La Mer est à Vous » a été réorganisée, avec une intégration forte des ressources au sein de la FFVoile.

La première remise des prix nationale « Base de Vitesse FFVoile » a eu lieu pendant le salon nautique. Ce concept lancé nationalement l'année dernière par la Fédération, West Team et la ville de Brest, s'est développé sur l'ensemble du territoire.

Encore un bel engouement pour la « Transat Scolaire Virtuelle » organisée par la Fédération Française de Voile, grâce à la collaboration avec le célèbre jeu Virtual Regatta, avec plus de 2 300 classes inscrites cette année à l'occasion de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe. Ce sont donc près de 60 000 élèves et leurs professeurs qui ont pu traverser l'Atlantique sur un IMOCA aux couleurs de la FFVoile au bout d'une belle aventure soutenue par le Ministère de l'Education Nationale, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, l'UGSEL (Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique), l'Union Nationale du Sport Scolaire, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger et la Fédération Française du Sport Universitaire. La première classe à amarrer son IMOCA virtuel au ponton a été celle des 5e du Collège Villey-Desmeserets à Caen. Bravo à eux !

L'offre de formation fédérale continue de se développer. Plus de 350 bénévoles et professionnels en ont bénéficié avec 38 formations déployées pour un total d'environ 5 500 heures. 14 jurys pour le CQP ont été organisés en 2022 pour un total de 1 141 diplômés. 25 sportifs et sportives de haut niveau ont bénéficié d'un financement dans le cadre de leur projet de formation en collaboration avec l'AFDAS, un dispositif leur garantissant également une source de revenu.

Dans le cadre du développement des formations et du suivi socioprofessionnel des acteurs du terrain, deux enquêtes ont été réalisées et ont donné lieu à une restitution publique en décembre dernier sur la grande scène du salon nautique. Une première enquête a été déployée en février pour mieux connaitre les professionnels de la voile, donnant lieu à plus de 1 100 réponses. Une deuxième enquête est venue compléter ces travaux, axée sur les dirigeants de structures affiliées.

Comme annoncé en 2021, la FFVoile a travaillé sur la création de deux arrêtés publiés en mars 2022 et permettant d'établir un jeu d'équivalences sur certains brevets des Affaires Maritimes.

• le Brevet d'Aptitude à la Conduite des Petits Navires à la Voile (BACPNV) permet, dans certaines conditions, le transport de 12 passagers maximum à bord d'un voilier ou d'un bateau à moteur de 12 mètres. L'accès à ce brevet est aujourd'hui élargi à l'ensemble des diplômes sport de la voile.

• le dispositif d'équivalence réservé aux « Marins d'exception » vise à permettre aux coureurs professionnels de pouvoir exercer l'embarquement professionnel, que ce soit en mission de relations publiques sponsoring, presse, ou autres activités de charter ou de convoyage rémunérées.

Un des objectifs poursuivis par la FFVoile est de développer des accords dans le domaine du numérique. Dans ce cadre, notre fédération a conclu un partenariat avec la société « Thespot2be », un site fait pour tous les riders. A travers ce partenariat, nous souhaitons renforcer les liens entre les pratiquants libres et le réseau des clubs de la FFVoile ainsi que celui des bases de vitesse FFVoile.

Pour faire face à ses différentes missions, la Fédération a intégré de nouvelles ressources humaines, répondant ainsi aux besoins en recrutement, notamment dus à la diminution du nombre de postes des cadres techniques. Avec cinq nouveaux salariés en CDI et 8 alternants, la fédération conforte ainsi son offre de service auprès de ses clubs et établissements.

La réforme statutaire concernant le scrutin ainsi que le projet de réforme des licences & des titres ont donné lieu à de nombreux travaux de la part des groupes de travail désignés à ces fins.

D'autre part, des conventions ont pu être renouvelées entre la Fédération et différents établissements ou organismes, tels que l'UCPA et l'UNSS.

Le salon nautique a été une belle opportunité de communication avec les institutionnels comme avec nos licenciés. Innovation de l'édition 2022, nous avons souhaité le regroupement de 4 fédérations du nautisme sur un stand commun, offrant ainsi une meilleure visibilité pour les fédérations françaises de Canoë kayak, d'aviron, de ski nautique/wakeboard et de voile.

La soirée « Le Marin de l'année » a fait son retour pour la 2ème fois dans la prestigieuse salle de l'Olympia, sans Covid cette fois-ci ! Une belle édition couronnée par l'élection de Jean-Baptiste Bernaz, sacré Marin de l'année 2022, consécration saluée par un autre grand champion, Antoine Albeau, Président du jury du Marin de l'année.

A Marseille, la construction de la marina olympique se poursuit. 2023 verra la livraison du bâtiment affecté au Pôle France, permettant à nos athlètes de se préparer au mieux pour l'échéance des Jeux Olympiques 2024 qui se préparent aussi du côté des volontaires. La Fédération Française de Voile a fait un gros travail dans la recherche et l'identification des « National Technical Officers » afin que le COJO puisse, après sélection, faire appel à eux pour le Test Event 2023 et les Jeux Olympiques 2024.

Le bilan de l'année qui vient de s'écouler est très positif grâce à la volonté de tous et au bon travail de nos clubs et établissements. 2023 va être une année charnière essentielle avec nombre de projets sportifs, elle nous rapprochera vitesse grand V de l'échéance des Jeux Olympiques de Paris 2024, où notre Equipe de France donnera tout pour atteindre les objectifs fixés. Elle sera aussi porteuse d'avenir, tournée vers le respect de l'environnement, vers l'inclusion sociale et l'accessibilité de la voile pour tous.

Pour conclure ce rapport moral, je souhaite remercier les élus ainsi que les membres des différentes commissions qui s'investissent quotidiennement à mes côtés pour que notre Fédération participe activement au futur de la voile, tout comme les salariés de notre siège, impliqués, soudés, enthousiastes, et bien évidemment nos conseillers techniques, qu'ils soient rattachés au siège ou en région. Cette mixité entre élus, salariés de droit privé et agents de la fonction publique fait partie de l'ADN de notre Fédération et ce savoir travailler ensemble fait partie de nos atouts et de nos forces.

Soyez toutes et tous remerciés pour l'engagement qui a été le vôtre pendant l'année passée.

Merci.

(Applaudissements)…

III. Rapport financier 2022

1. Présentation des comptes par le trésorier

M. Ed RUSSO, Trésorier.- Je vous signale la présence de nos commissaires aux comptes KPMG, représentés par Jean NOTTA manager de l'équipe qui a audité nos comptes et qui présentera les comptes statutaires.

Tout d'abord, je tiens à remercier tout particulièrement Matthieu POISSONNIER ainsi que toute son équipe pour la bonne gestion des comptes 2022 qui s'est très bien passée cette année.

Au sujet de la présentation des comptes, je vous rappelle que, sur le site de la Fédération depuis le 10 mars, vous avez le bilan 2022. Il s'agit des comptes audités statutaires ainsi que du rapport financier, du compte de résultat, du bilan et des annexes aux comptes.

Aujourd'hui, je vais vous présenter la synthèse des comptes en gestion qui sont complètement, bien sûr, en ligne avec les comptes statutaires. Cette présentation de gestion vous donne une vision analytique des services de notre Fédération.

Je vais vous présenter les comptes en deux chapitres : le compte de résultat et le bilan de la santé de la Fédération.

Synthèse du Résultat de l'exercice 2022

Dans ce tableau, vous voyez six colonnes de chiffres avec le réel 2019, 2020, 2021, le budget 2022 voté l'année dernière. Ensuite, on a le réel 2022. La dernière colonne correspond à l'écart entre le réel 2022 par rapport au budget voté en mars dernier. Je fais apparaître autant d'années car, avec les années COVID, c'est toujours bien d'avoir l'année 2019 comme référence.

Tout d'abord une analyse de l'évolution 2022 par rapport à 2019 : on constate une forte chute d'activité en 2020 avec le COVID puis une reprise d'activité remarquable en 2021

pour terminer 2022 avec 15,7 M€ de produits et charges avec un résultat net de 10 000 € en ligne avec le budget.

Par rapport au Budget, on constate des produits en hausse de 960 K€. Ceci s'explique encore une fois par l'activité « La Mer est à Vous » ainsi que les fonds dédiés de 395 K€ qui n'étaient pas prévus dans le budget 2022. En effet, au moment de l'assemblée générale de l'année dernière, nous n'avions pas la confirmation que l'on pourrait utiliser ces fonds dédiés en 2022.

Concernant, le résultat net, on est en ligne avec le budget. Je souhaite souligner le produit exceptionnel de 95 K€ suite au legs d'un appartement à Brest dont la FFVoile a hérité. La valeur de l'appartement qui a été constatée est de 100 000 € dans nos comptes dont une charge de 5 000 € pour une dotation aux amortissements. En face de ce produit exceptionnel de 95 000 €, la FFVoile a provisionné trois choses :

* 40 000 € pour couvrir le risque des fonds dédiés au cas où l'Agence Nationale n'accepterait pas l'utilisation des fonds dédiés.

* 22 000 € pour une dotation pour dépréciation de stock.

* Le reste du montant du produit exceptionnel est utilisé pour corriger les prix suite à l'inflation.

K€	2019	2020	2021	2022B	2022	écart B
Produits	13,630	11,175	14,956	14,729	15,689	960
Charges	13,603	11,406	14,945	14,719	15,679	(960)
Résultat Net	28	(231)	11	10	10	0

Licences en valeur, cotisations et Carte Pub

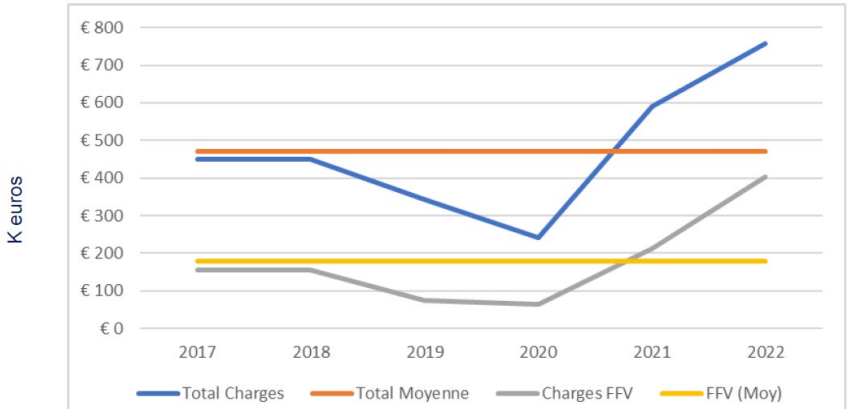
Sur la page suivante, on retrouve la synthèse des produits nets des licences pour la FFVoile. Les licences représentent environ 40 % des produits de la Fédération, soit 6 M€ sur près de 16 M€ de produits au total.

Pour rappel, on a modifié la méthode de facturation du passeport voile régionalisé depuis 2019. C'est la raison pour laquelle le produit licences augmente autant entre 2019 et 2022. En contrepartie de cette facturation, il y a une charge dans la ligne « assurances et ressources ». Ce que l'on facture en plus est rétrocédé aux ligues. Il n'y a pas d'impact sur le produit net : le produit net de 2019 est comparable à celui de 2022.

Licences *	2019	2020	2021	2022B	2022
Licences	4,809	4,868	5,566	6,127	6,100
Cotisations Clubs	291	298	299	298	292
Carte de Publicité	54	30	59	100	91
Produits	5,154	5,196	5,924	6,525	6,483
Assurance et Ristournes	(1,683)	(2,023)	(2,753)	(2,818)	(3,038)
Produits Nets	3,471	3,173	3,171	3,707	3,445

Service Développement

Développement - Charges totales par an avec et sans fonds ANS



Comme le périmètre des services Développement n'a pas beaucoup changé depuis 2017, le fonctionnement du graphique se mesure par charge totale de ces services. Des fonds sont mis à disposition de chaque service.

Cette ligne bleue correspond au total des charges de l'activité du service. En 2022, cette activité a fortement augmenté.

La ligne grise correspond à l'activité de fonds de la Fédération hors le fonds de l'Agence Nationale du Sport. C'est le fonds de la Fédération qui est mis à disposition et la ligne orange correspond à la moyenne de cette ligne grise.

La moyenne des années est d'environ 475 000 €. En 2022, il y avait 756 000 € d'activités qui s'explique notamment par le fonds d'accompagnement, soit la quote-part Passeport Voile Régionalisé.

Libellés - KEUR	Charges 2022B	Charges 2022	Produits 2022B	Produits 2022
Développement y Compris Mixité	**796**	**756**	**682**	**691**
Pole Prospective & Dévelop. économique	383	366	319	319
Emploi et Formation	146	240	210	321
Animation - Vie des Clubs et des territoires	49	42	20	26
Actions Transverses DESE	180	78	114	
Mixité	38	31	19	26

2022 versus 2022B

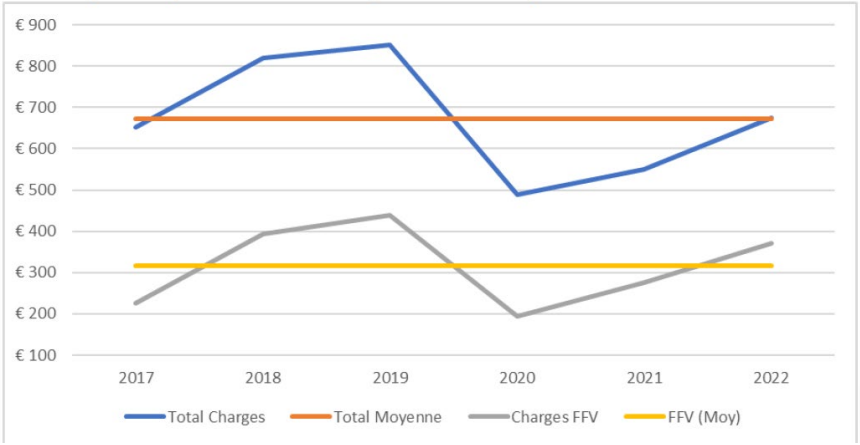
* Consommation de la grande partie des fonds mis à disposition.

* Dépassement des produits spécifiques (formations).

* Nouvelles subventions signées au cours de l'année 2022.

On a eu 756 K€ de charges par rapport au budget de 796 K€. Au niveau des produits, on a un peu plus de 691 K€ par rapport à un budget de 682 K€.

Service Pratiques sportives



L'évolution de l'activité totale en 2022 de 675 K€ a permis le service de revenir au niveau de l'activité 2017 qui était de 652 K€. Il y a eu une baisse d'activité en 2020 et 2021 après deux années de grande activité en 2018 et 2019.

A partir de 2020, le Kite intègre le service Haute performance. Le contrat de performance avec l'Agence est toujours au même niveau.

Libellés - KEUR	Charges 2022B	Charges 2022	Produits 2022B	Produits 2022
Pratiques Sportives - Competition et HN	**634**	**674**	**509**	**611**
1 - Pôle Compétition Habitable & VL	273	254	237	238
2 - Pôle Compétition Habitable	167	169	101	127
3 - Pôle Compétition Voile Légère	34	58	30	54
4 - Pôle Haute Performance Non Olympique	145	133	126	117
5 - Pôle Haute Performance Series Olympiques	15	59	15	74

Sur la première ligne, on constate que les charges de l'activité étaient autour de 674 K€ par rapport à un budget de 634 K€. Les produits étaient plus importants que prévus.

Haute Performance, Relève, CCA et CoMed

L'activité Haute Performante est en hausse par rapport au budget grâce aux fonds dédiés qui ont été reportés de 2021 à 2022 approuvés par l'Agence. Cela a contribué à une hausse de l'activité. Il faut noter que sur les 395 K€ de fonds dédiés environ 144 K€ sont passés en investissements.

Le CCA reste en ligne avec le budget au niveau du résultat net.

Libellés - KEUR	Charges 2022B	Charges 2022	Produits 2022B	Produits 2022
Pratiques Sportives - Olympique	**2,364**	**2,757**	**2,259**	**2,713**
01 - PERF 2024	1,809	2,088	1,704	1,891
03 - PERF Durable	555	668	555	822
Commissions Indépendantes	**532**	**439**	**349**	**302**
Commission Centrale d'Arbitrage	385	329	285	230
Commissions Independantes	8	8	0	3
Commission médicale	139	102	64	69

Vie Fédérale

Les charges 2022 sont de 8,187 M€ par rapport au budget de 8,124 M€, la Vie Fédérale est proche du budget sur toutes les lignes, les charges à 0,7 % du budget, et les produits sont légèrement inférieurs du fait de l'annulation de la WC Marseille.

	Charges		Produits	
Libellés - KEUR	2022B	2022	2022B	2022
1 - Vie Fédérale	8,124	8,184	8,867	8,709
01 - Institutions Fédérales	149	136	3	9
02 - Secrétariat Général	6,088	6,334	6,585	6,651
01 - Gestion & Maintenance du siège	308	235	40	51
02 - Frais gén. & de fonc.	282	278	20	50
03 - Gestion licences/Assurance & clubs	2,818	3,037	6,525	6,494
04 - Informatique & SI	110	135		
05 - Ressources Humaines	2,570	2,650	0	56
03 - Relations Internationales	55	52	9	10
04 & 05 - Communication & Partenariats	1,138	1,046	1,500	1,338
06 - Boutique	694	614	770	701

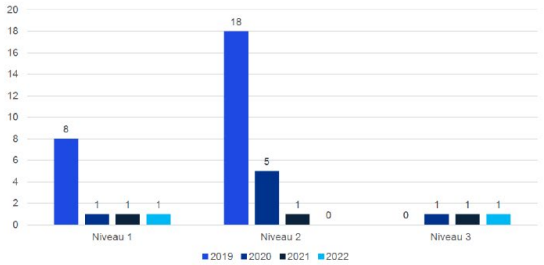
BILAN ET AUDIT KPMG

Audit KPMG et les points de recommandation

Synthèse de l'évolution de nos recommandations

Evolution du total des points de recommandations :

- 2019: 26 (dont 8 niv 1)
- 2020: 7 (dont 1 niv 1)
- 2021: 3 (dont 1 niv 1)
- 2022 : 2 (dont 1 niv 1)



Ce graphique correspond à la synthèse des recommandations de KPMG.

A la fin de chaque clôture, les commissaires aux comptes font une restitution des points d'audit et évalue les points de recommandations, c'est-à-dire des points d'amélioration. Il y a trois niveaux de recommandations : le niveau 1 correspond aux points critiques et les actions doivent être initiées dès que possible ; le niveau 2 correspond aux points importants et les actions doivent être initiées à moyen terme ; le niveau 3 correspond aux points d'améliorations pour une meilleure pratique qui peuvent être mis en œuvre dans un délai plus souple.

Trésorerie et flux de trésorerie

en K Euro	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Trésorerie / (dette) nette	**400**	**(224)**	**(73)**	**695**	**1,414**	**1,419**
dont Disponibilités hors LMV	*557*	*208*	*461*	*764*	*959*	*766*
Dette bancaire	*(157)*	*(432)*	*(534)*	*(69)*	*(32)*	*(81)*
La Mer est à Vous	*0*	*0*	*0*	*0*	*487*	*734*
Flux de trésorerie (Cash Flow)		**(624)**	**151**	**768**	**720**	**5**
Flux de trésorerie hors LMV		**(624)**	**151**	**768**	**232**	**(242)**

La trésorerie nette : ce sont les disponibilités moins les dettes bancaires ou l'endettement. Fin 2022, on a 1,419 M€, très proche de 2021 qui était à 1,414 M€.

Les flux de trésorerie sont négatifs en 2022, hors « LMV », soit -242 K€ et neutre y compris « LMV ».

On a un flux de trésorerie à 5 K€. « LMV » est un élément important de notre trésorerie parce que l'on a des subventions importantes. La dépense des fonds dédiés en 2022 (395 K€) par rapport à la subvention reçue en 2021 est la principale raison d'explication de ce flux négatif en 2022. Par ailleurs, les dettes fournisseurs sont en baisse de 219 K€ avec un impact négatif sur les flux de trésorerie.

Créances - Clubs, Ligues, Partenaires et autres

Créances	2018	2019	2020	2021	2022
Clubs Achats	46	97	106	71	41
Clients Boutiques	156	194	76	115	55
Créances Autres	590	1 065	779	587	373
Total des Créances	**792**	**1 356**	**961**	**773**	**469**

Les créances Clubs Achats correspondent aux clubs hors prélèvement automatique, essentiellement les établissements.

Les autres créances incluent les clubs en prélèvement, partenaires et autres créances diverses (locataires, clients spécifiques, etc.)

La créance fin 2022 représente environ 30 jours de délai d'encaissement en moyenne versus 40 jours fin 2021.

Compte Fournisseurs

DPO en jours	2018	2019	2020	2021	2022
Achats annuels	7,481	8,379	5,289	7,386	8,400
Dettes Fournisseurs au 31/12	2,254	1,763	1,047	905	690
DPO en jours	**110**	**77**	**72**	**45**	**30**
Ristournes Ligues				1,843	1,996
Dettes Ligues				212	367
DPO Ligues en jours				**42**	**67**

L'indicateur clé du compte fournisseurs est le délai de paiement mesuré en nombre de jours (DPO). Depuis 2018, le DPO est passé de 110 jours à 30 jours fin 2022 hors ligues.

Note de frais - Jenji

Temps NDF	2020	2021	2022
Temps Validation	39	6	6
Temps Service Comptable	11	5	6
Temps Total	**50**	**11**	**12**

Traitement validation est la durée entre la date de soumission et la date de mise à disposition
Traitement service comptable est la durée entre la date de mise à disposition et la date de paiement

On a changé notre système des notes de frais. Le temps de traitement des notes de frais est passé d'environ 50 jours avant l'installation de Jenji à 12 jours calendaires en 2022. En 2021, 434 K€ des notes de frais ont été traitées avec Jenji alors qu'en 2022, quand tout le périmètre FFVoile est passé sous Jenji, le volume d'activité est passé à 1 785 K€ de notes de frais.

Investissements

K.euro	2019	2020	2021	2022B	2022
Administration dont:	175	28	201	288	176
Informatique	*112*	*28*	*199*	*210*	*168*
Travaux Immeuble	*44*			*52*	*8*
Travaux co-propriété	*3*			*26*	*0*
Divers autres	*16*		*2*		*0*
Haute Performance	*641*	*917*	*495*	*362*	*749*
Total	**816**	**945**	**696**	**650**	**925**

Les investissements en 2022 étaient à hauteur de 925 K€ dont 176 K€ au niveau de l'administration et de 746 K€ au niveau de la Haute Performance financés à hauteur de 80 % par l'Agence Nationale du Sport et 20 % par le fonds de la Fédération.

Les investissements Haute Performance sont en hausse par rapport au budget car 144 K€ des fonds dédiés 2021 ont été transférés sur les investissements et l'ANS a aussi augmenté l'enveloppe investissement dans le plan d'équipement 2022.

Je conclus cette présentation avec le ratio de fonds propres sur le bilan total qui est à 52 % fin 2022.

A fin 2020, le total des actifs au bilan était de 9,361 M€ et, à fin 2022, on arrive à 6,071 M€, c'est-à-dire 3,2 M€ de moins que fin 2020. C'est donc un bilan resserré avec 52 % de fonds propres qui est un bilan sain.

Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles avant de passer la parole aux commissaires aux comptes.

(Applaudissements)…

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Avez-vous des questions ? *(Non)*

2. Rapports du Commissaire aux comptes

M. Jean NOTTA, Commissaire aux comptes.- Ravi d'être avec vous ce matin. Merci de m'accueillir au sein de cette assemblée générale.

Je souhaitais me joindre à Ed pour remercier toutes les équipes de la Fédération, notamment l'équipe financière puisque c'est notre principal interlocuteur mais pas seulement. La finance est sous-tendue par toutes les autres activités. C'est important de remercier tous ceux qui concourent à la qualité de cette information financière et notamment Marie-Thérèse, ici présente, qui est le bras armé de toutes les dépenses de la Fédération et qui apporte vraiment une assurance forte dans les pratiques de chacun, en termes d'engagement de dépenses et de décaissement. C'est ce qui nous donne beaucoup d'assurance sur ce processus.

Merci à vous Marie-Thérèse pour votre investissement.

Merci à Ed pour les échanges qualitatifs tout au long de cette année. Il y a beaucoup de transparence de la part de l'équipe d'Ed, ce qui nous permet de travailler dans un climat extrêmement serein et d'arriver à des conclusions satisfaisantes que l'on va vous présenter.

Avant de rentrer dans la partie vraiment formelle de la lecture des rapports, je vais revenir rapidement sur la partie « recommandations » qui vous a été présentée par Ed. Cette partie est en très nette amélioration, ce qui démontre l'amélioration au processus de contrôle interne. Deux points restent à mener.

* Ce point nouveau en 2022 concerne la Banque Wormser. Ce n'est pas une banque avec laquelle vous traitez en direct ; c'est l'organisme de crédit par lequel passe JENJI et, finalement, les relations démarrent et n'ont pas encore été nouées avec cette banque si bien qu'à la fin 2022 on n'a pas été en mesure d'obtenir la liste des signataires bancaires habilités à mouvementer les comptes. On sait qui sont les signataires mais ils ne l'ont pas confirmé formellement C'est la raison pour laquelle on a besoin d'obtenir ces informations. Néanmoins par d'autres biais, on a pu valider ces informations via l'interne ; on attend maintenant la confirmation externe. On a demandé à la Fédération de se rapprocher de JENJI pour qu'eux-mêmes obtiennent ces informations auprès de Wormser.

* Ce point pluriannuel concerne la gestion des immobilisations et des biens acquis par la Fédération. C'est un point central de l'audit ; on ne vient pas qu'auditer les flux. En effet, le patrimoine de votre association vous permet de maintenir cette activité. On suit les entrées et les biens ainsi que leur amortissement jusqu'à la sortie. C'est l'objet de cette recommandation résiduelle de niveau 3. On parle plutôt de bonnes pratiques ; on n'est plus dans l'urgence de mettre en œuvre un contrôle interne pour gérer ces flux. On est vraiment dans le résiduel, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on a mis en œuvre des opérations d'inventaires au nombre de deux cette année 2022, ce qui n'avait jamais été fait par le passé. Nous nous sommes rendus avec les équipes de la Fédération à Marseille dans un premier temps, puis à Hyères. Ensuite, on a demandé à la Fédération si elle avait un parc d'immobilisations qui ne soit pas situé sur un même site, ce qui rend difficile le suivi de ces biens. On a donc demandé à la Fédération de faire des attestations, c'est-à-dire de prendre en photo les biens, d'horodater la photo avec une attestation formelle du bénéficiaire. Cela nous a permis de couvrir 90 % des biens en valeur brute, c'est-à-dire hors bâtiments et tous les objets qui sont non matériels, c'est-à-dire les logiciels ou tout autre élément incorporel. On parle des biens que sont le matériel nautique, le matériel roulant. Tout ceci nous a permis d'avoir un taux de couverture important de 90 % en valeur brute et environ 80 % en valeur nette.

Il reste à identifier les biens totalement amortis dont la consommation est terminée. On a besoin de savoir comment la Fédération traite ces sorties. Bien que ces biens n'aient plus de valeur comptable, ils ont pour autant une valeur patrimoniale pour l'association. On doit savoir si ces biens sont vendus, s'ils sont encore utilisables, s'ils sont mis au rebut ou bien s'ils sont carrément détruits s'ils ne sont plus utilisables.

Maintenant, je vais passer à la partie formelle concernant nos rapports. Je vais vous présenter, l'opinion sur les comptes annuels 2022.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 3 mars dernier. Au vu des conclusions qui ont pu être portées suite à notre audit, nous avons certifié ces comptes sans réserve et sans observation, c'est-à-dire une certification pure et simple, ce qui est le niveau maximum d'assurance que l'on peut vous donner aujourd'hui.

Dans un deuxième temps, je vais vous donner lecture du rapport spécial qui concerne les conventions réglementées, celles pour lesquelles on peut avoir éventuellement des conflits d'intérêts. Notre rôle est de porter à votre connaissance ces conventions réglementées.

Elles sont au nombre de deux comme chaque année. Il n'y a pas de nouvelles conventions. Ces conventions ont perduré et ont donné des effets sur l'exercice 2022.

* La première concerne la rétribution de votre Président. Elle est en conformité avec les articles 261-7-1-D et 242C du code général des impôts. Cette rétribution en conformité avec l'article 20 des statuts de la FFVoile a fait l'objet d'une validation par vote du conseil d'administration de votre Fédération en date du 24 avril 2021, modifiée par décision du même conseil le 11 juin 2022.

* La deuxième convention est passée avec l'ENVSN. La personne concernée est bien entendu votre Président M. Jean-Luc DENECHAU, président de la FFVoile et administrateur également de l'ENVSN. A ce titre, la FFVoile a conclu une convention de collaboration et de partenariat technique, pédagogique, matériel et logistique avec l'ENVSN. Au titre de 2022, le montant facturé à la FFVoile sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 127 848 €.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition. Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)…

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Y a-t-il des questions à notre commissaire aux comptes sur les comptes 2022 ? *(Non)*

3. Approbation des comptes de l'exercice clos

L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les comptes de l'exercice 2022 et les rapports des commissaires aux comptes tels qu'ils lui ont été présentés incluant les conventions réglementées.

Les comptes 2022 sont adoptés à l'unanimité.

(Applaudissements)…

4. Affectation des résultats

L'Assemblée Générale de la FFVoile décide d'affecter le résultat 2022, soit 9 985 €, en report à nouveau.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements)…

IV. Budget prévisionnel 2023

M. Ed RUSSO, Trésorier.- On retrouve les mêmes chiffres pour les années 2021 et 2022 que je vous ai présentés au bilan financier. Il se rajoute le budget 2023 et les écarts par rapport à 2022.

On constate une petite baisse d'activité dans le budget 2023 par rapport à 2022 relative aux fonds dédiés exceptionnels en 2022 de 395 K€ ainsi que la fin prévue du projet « LMV » qui arrive à échéance en 2023.

K€	2021	2022	2023B	écart '22
Produits	**14,956**	**15,689**	**15,114**	**(575)**
Charges	**14,945**	**15,679**	**15,110**	**569**
Résultat Net	**11**	**10**	**4**	**(6)**

Pour les deux contrats de l'ANS, l'hypothèse budgétaire est de 2 460 K€ pour le contrat de performance et 641.5 K€ pour le contrat de Développement.

LA VIE FEDERALE

Licences en volume

Les licences représentent 40 % des produits de la FFVoile, soit 6 M€.

						écarts de 2023B vs		
en volume	2019	2020	2021	2022	2023B	2019	2021	2022
Adultes	57,043	48,351	48,011	54,737	55,000	-3.6%	14.6%	0.5%
Jeunes	17,838	15,980	17,504	17,803	18,000	0.9%	2.8%	1.1%
Passeports	166,971	157,034	186,899	185,872	186,000	11.4%	-0.5%	0.1%
Tempo 1J	9,723	2,770	6,699	8,772	9,000	-7.4%	34.3%	2.6%
tempo 4J	5,871	1,270	3,169	5,651	5,750	-2.1%	81.4%	1.8%
Titres participatior	17,765	15,310	7,976	7,500	7,500	-57.8%	-6.0%	0.0%
Total	**275,211**	**240,715**	**270,258**	**280,335**	**281,250**	**2.2%**	**4.1%**	**0.3%**

Le volume des licences adultes reste constant dans le budget 2023 à l'arrondi près avec le niveau de volume 2022. Les licences adultes sont à -3,6 % inférieures au niveau 2019, soit 2 000 licences de moins.

Licences en valeur, Cotisations et Carte Pub

Licences *	2019	2020	2021	2022	2023B
Licences	4,809	4,868	5,566	6,100	6,432
Cotisations Clubs	291	298	299	292	300
Carte de Publicité	54	30	59	91	100
Total Produits	**5,154**	**5,196**	**5,924**	**6,483**	**6,832**
Assurance et Ristournes	**(1,683)**	**(2,023)**	**(2,753)**	**(3,038)**	**(3,092)**
Produits Nets	**3,471**	**3,173**	**3,171**	**3,445**	**3,740**

A partir de 2020, la FFVoile facture les PVR qui augmentent les recettes et les ristournes sans impact sur la marge

Avec un volume constant de licences, on prévoit une hausse des recettes reflétant l'augmentation du prix des licences ainsi que les nouvelles conventions : Glénans et l'UCPA.

La dernière année de l'aide exceptionnelle Ligues de 166 K€ se trouve dans la ligne « ristournes Ligues ».

VF - Communication

Communication	2019	2020	2021	2022	2023B	B vs 22
Partenariats hors échanges	1,258	1,246	1,190	1,229	1,226	(3)
Echanges produits	142	267	133	98	49	(49)
Produits	**1,400**	**1,513**	**1,323**	**1,327**	**1,275**	**(52)**
Partenariats fléchés	(537)	(373)	(662)	(494)	(545)	(51)
Echanges charges	(142)	(267)	(258)	(143)	(115)	28
Produit net disponible	**721**	**873**	**403**	**690**	**615**	**(75)**
Dépenses & frais de fonction	(383)	(256)	(293)	(410)	(408)	2
Produits nets de la Comm	**338**	**617**	**110**	**280**	**207**	**(73)**
% Partenariats fléchés	*43%*	*30%*	*56%*	*40%*	*44%*	

Le budget de communication représente environ 9 % de produits nets. Ce budget inclut le partenariat ainsi que les charges relatives à ce partenariat.

Les produits sont stables hors échanges avec une petite hausse des sommes fléchées pour ces partenariats. Le service communication est en ligne avec le niveau des dépenses 2022.

Salaires et complément d'indemnité des CTS

Ressources Humaines	2021	2022	2023B	B vs 22
Salaires	(2,474)	(2,396)	(2,573)	(177)
Cadres Techniques	(267)	(254)	(252)	2
Total	(2,741)	(2,650)	(2,825)	(175)

Le budget 2023 inclut les augmentations individuelles et collectives ainsi que les embauches mais sans primes budgétées 2023. Les salaires en 2023B sont en hausse de l'ordre de 5 % à périmètre constant par rapport à 2022.

VF - Gestion et Maintenance du Siège

Gestion & Main Siège	2021	2022	2023B	B vs 22
Produits des locataires	45	51	47	(4)
Kleber	(6)	(7)	(7)	(0)
Entretiens locaux/ménage	(36)	(36)	(37)	(1)
EDF	(12)	(14)	(15)	(1)
Charges Co Propriété	(53)	(55)	(60)	(5)
Assurances Siège	(8)	(13)	(13)	(0)
Taxe Foncière	(67)	(60)	(62)	(2)
Entretien courant divers travaux	(12)	(3)	(4)	(1)
Sécurité immeuble	(18)	(20)	(21)	(1)
Taxe CVAE / CFE	(137)	(28)	(60)	(32)
Total	**(302)**	**(184)**	**(232)**	**(48)**

On constate une grande stabilité des charges d'une année sur l'autre sauf la taxe C.V.A.E. La provision taxe C.V.A.E. 2021 était trop forte et 2022 reflète la reprise de cette provision trop forte fin 2021.

VF - Frais généraux et de fonctionnement

Frais généraux & de fonc.	2021	2022	2023B	B vs 22
Frais gén. & de fonc.	(139)	(122)	(123)	(1)
Honoraires RH	(11)	(50)	(12)	38
Honoraires Financiers	(54)	(39)	(43)	(4)
Honoraires Juridiques	(27)	(23)	(26)	(3)
Honoraires Interim		0	0	0
Honoraires Paie	(23)	(24)	(25)	(1)
Honoraires Recruteurs		0	0	0
Charges gestion du PSF	(4)	(20)	(20)	0
Total	**(258)**	**(278)**	**(249)**	**29**

On a aussi une grande stabilité des frais généraux. Les honoraires RH sont remplacés par une ligne dans les « Ressources humaines ». la charge de gestion PSF est compensée par une subvention du même montant.

VF - Informatique, Relations internationales

Divers autres charges	2021	2022	2023B	B vs 22
Informatique	(160)	(135)	(150)	(15)
Relations Internationales	(22)	(52)	(58)	(6)
Total	**(182)**	**(187)**	**(208)**	**(21)**
Investissements Informatique	*(199)*	*(160)*	*(50)*	

L'informatique se présente avec les investissements en matériel informatique. Les relations internationales incluent des réunions World Sailing en présentiel aussi bien au Mid-Year Meeting qu'à l'AG de World Sailing.

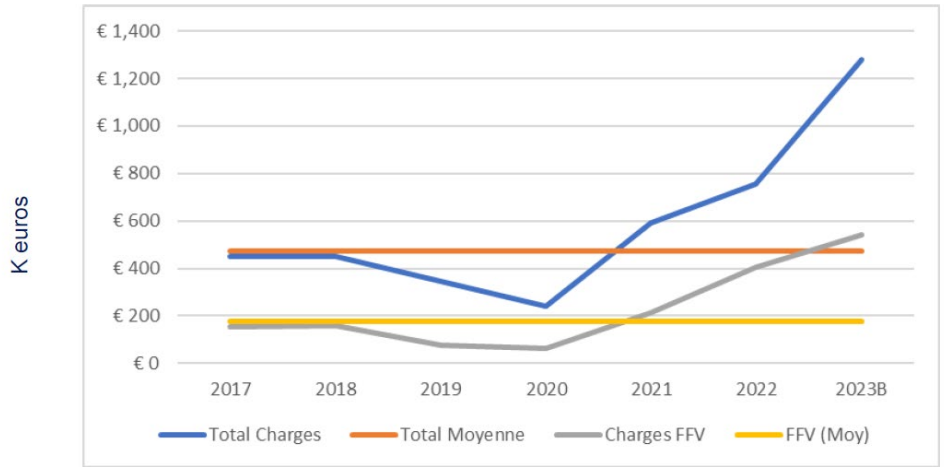
VF - Institutions Fédérales

Institutions Fédérales	2019	2020	2021	2022	2023B	B vs 22
Assemblée Générale	(19)	(5)	(13)	(19)	(18)	1
Conseil d'administration	(27)	(2)	(14)	(22)	(20)	2
Bureau Executif	(16)	(3)	(10)	(21)	(10)	11
Conseil des Pdts de Ligues	(20)	0	(13)	(10)	(10)	(0)
Colloque Grands Clubs	(3)	(2)		0	0	0
Dirigeants Fédéraux	(155)	(45)	(60)	(65)	(68)	(3)
Total	**(240)**	**(57)**	**(109)**	**(136)**	**(126)**	**10**

Le niveau des charges reflète des réunions en présentiel partiellement en 2022 et 2023B qui reste en-dessous du niveau 2019. Les assemblées générales de 2022 et 2023 incluent la location d'une salle, ce qui n'était pas le cas auparavant.

SERVICES DEVELOPPEMENT ET PRATIQUES SPORTIVES

Service Développement - Charges totales par an avec et sans fonds ANS



C'est le même graphique avec une année de plus. La tendance de la forte hausse de 2022 se poursuit.

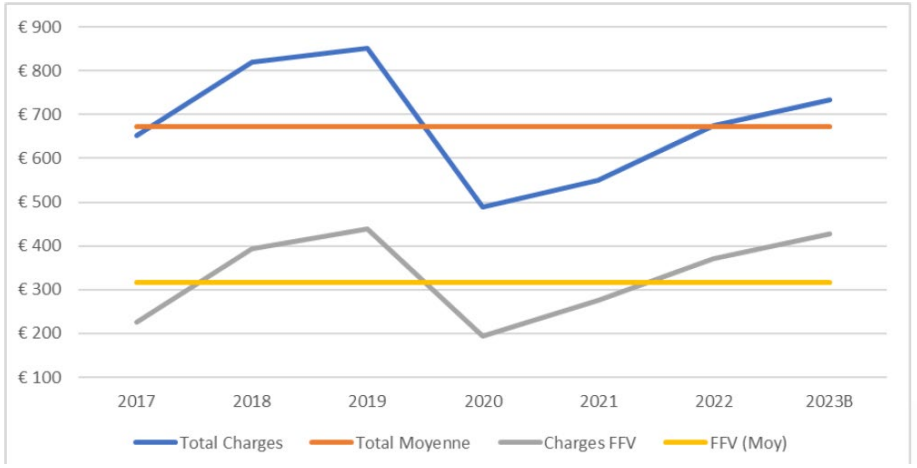
	Charges		Produits	
Libellés - KEUR	2022	2023B	2022	2023B
Développement y Compris Mixité	**756**	**1,278**	**691**	**1,111**
1 -Pole Prospective & Dévelop. économique	366	795	319	731
2 - Emploi et Formation	240	215	321	271
3 - Actions Educatives	42	69	26	20
4 - Actions Transverses DESE	10	102	0	
5 - Actions Transverses DESE/PS	68	73	0	73
6 - Pôle Mixité	31	23	26	16

Cette forte augmentation d'activité est due aux appels à projets signés récemment :

* FIM NAMO - Tracking sécurité (50 EFV) pour une aide de 256 K€.

* ANS et AAP impact 2024 : plan de développement numérique RSE pour une aide totale de 109 K€.

Service Pratiques Sportives



	Charges		Produits	
Libellés - KEUR	2022	2023B	2022	2023B
Pratiques Sportives - Competition et HN	**674**	**733**	**611**	**557**
1 - Pôle Compétition Habitable & VL	254	290	238	206
2 - Pôle Compétition Habitable	169	183	127	122
3 - Pôle Compétition Voile Légère	58	59	54	55
4 - Pôle Haute Performance Non Olympique	133	147	117	118
5 - Pôle Haute Performance Series Olympique	59	54	74	57

L'activité est en hausse au niveau de l'organisation et logistique d'épreuves. On constate une légère baisse des produits dans un environnement incertain.

HAUTE PERFORMANCE

Haute Performance et DTN

Libellés - KEUR	2022	2023B	2022	2023B
Haute Performance	**2,757**	**2,557**	**2,713**	**2,422**
01 - PERF 2024	2,088	1,775	1,891	1,640
03 - PERF Durable	668	782	822	782
07 - Direction Technique Nationale	139	167	98	108

** Hors Plan équipement qui est dans la section investissements*

Ce budget inclut le contrat de performance de base qui est en baisse par rapport à 2022 à cause des fonds dédiés consommés en 2022 à hauteur d'environ 250 K€ -395 K€ des fonds dédiés moins 144 K€ transférés aux investissements en 2022.

Le budget DTN prévoit une légère hausse d'activité en 2023.

AUTRES COMMISSIONS ET SERVICES

La Boutique

Boutique	2019	2020	2021	2022	2023B	B vs 22
Chiffre d'Affaires	878	671	1,049	701	600	(101)
*Ventes internes **	*338*	*120*				
Prix de revient	(775)	(589)	(805)	(579)	(492)	87
Marge Brute	**103**	**82**	**244**	**122**	**108**	**(14)**
% du brut ventes Externes	*19.1%*	*12.2%*	*23.3%*	*17.4%*	*18.0%*	
Charges fixes	(38)	(26)	(32)	(32)	(40)	0
Charges Informatiques	(8)	0	(11)	(3)	(8)	8
Provision Stock		0		(22)		(22)
Marge Net	**58**	**56**	**201**	**65**	**60**	**(28)**
% Marge Nette	*6.6%*	*8.3%*	*19.2%*	*9.3%*	*10.0%*	

La Boutique en 2023 prévoit un budget prudent de 600 K€, soit une légère baisse d'activité par rapport à 2022 et une année exceptionnelle en 2021.

Grandes épreuves

Grandes Epreuves	2018	2019	2020	2022	2023B	B vs 22
SOF	373	236	9	396	386	(10)
SWC Marseille	379	471				0
Total Produits	752	707	9	396	386	(10)
SOF	(443)	(283)	(64)	(407)	(400)	7
SWC Final Marseille	(484)	(504)				0
Marge brute	(175)	(80)	(55)	(11)	(14)	(3)

La SOF 2023 prévoit une marge brute de -14 K€ avant l'affectation des frais indirects, staff FFVoile.

CCA

CCA	2021	2022	2023B
Épreuves Conventions	124	170	157
Charges épreuves convention	(114)	(117)	(97)
Contribution Conventions	**10**	**53**	**60**
Autres épreuves	(73)	(93)	(93)
Autres charges CCA	(80)	(119)	(142)
Subvention	60	60	60
Résultat Net CCA	**(83)**	**(99)**	**(115)**

La CCA présente un budget avec des obligations en hausse notamment pour :

* La formation CECAL en 2023 à l'ENVSN avec un stage survie WS.

* La formation juges expression (nouvelles pratiques - 15 personnes à la FFVoile).

INVESTISSEMENTS

en K euro	2019	2020	2021	2022	2023B
Administration dont:	175	28	201	176	337
Informatique	*112*	*28*	*199*	*168*	*50*
Travaux Immeuble	*44*			*8*	*287*
Travaux co-propriété	*3*			*0*	
Divers autres	*16*		*2*	*0*	*0*
Haute Performance	*641*	*917*	*495*	*749*	*350*
Total	**816**	**945**	**696**	**925**	**687**

Les investissements du Haut Niveau sont financés à hauteur de 80% en général

Le budget 2023 prévoit d'importants travaux de l'immeuble (mise en conformité de l'entrée du bâtiment, climatisation, fenêtres, etc.)

Le budget Haute Performance reflète l'hypothèse de base du plan équipements.

Je suis à votre disposition pour toutes questions et/ou informations complémentaires.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire général. Y a-t-il des questions sur le sujet du budget ? *(Oui)*

Paul-Edouard DESPIERRES demande si l'on peut avoir quelques précisions sur ce que sont les compléments d'indemnités des cadres techniques.

M. Ed RUSSO, Trésorier.- Je préfère que Guillaume CHIELLINO réponde.

M. Guillaume CHIELLINO, Directeur Technique National.- Avec plaisir.

Ce sont des compléments d'indemnités comme leur nom l'indique ; ce ne sont pas des compléments de salaire puisqu'il n'y a pas de lien de subordination entre la Fédération et les CTS. C'est pour des missions nationales et en fonction du niveau de responsabilités des cadres techniques dans les services.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- J'ai une autre question.

Corinne TOURNASSAT souhaiterait en savoir plus sur les nouvelles conventions avec les membres UCPA.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- L'UCPA et les Glénans sont des associations nationales. Dans ce cadre-là, il y a une convention différente.

Pour les Glénans, cela prendra en compte une forfaitisation sur le nombre de licences qu'ils vont donner. En contrepartie, on aura nominativement l'ensemble des stagiaires des Glénans que l'on pourra rajouter dans notre base de passeport voile, toujours dans le but de pouvoir fédérer l'ensemble des gens qui font de la voile et que l'on n'ait pas une invisibilité au niveau des pouvoirs publics de gens qui pratiquent la voile que, finalement, on ne peut pas présenter. C'est la même chose pour l'UCPA : il rentre dans un cadre forfaitaire.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- J'ai deux dernières questions de Sylvie HARLE.

Quels sont les projets prévus sur l'informatique ? Et notamment, j'ai cru comprendre qu'un projet était en préparation pour remplacer FREG, qu'en est-il ?

Peut-on savoir ce qu'il y a dans le volet « impact 2024 » ?

M. Ed RUSSO, Trésorier.- L'idée est de remplacer FREG à deux ans, c'est-à-dire avoir un logiciel qui pourrait remplacer FREG à partir du 1er janvier 2025. On vient de voter un BE comité de pilotage. On va regarder les prestataires et les logiciels qui existent sur le marché. Deux logiciels ressemblent énormément à FREG actuel. En revanche, FREG a une certaine spécificité sur le marché français. Le comité de pilotage doit faire le bilan des écarts qui existent entre notre FREG aujourd'hui et les produits qui existent sur le marché. Ensuite, il y a un travail de priorisation de ces écarts. Puis, il y aura une discussion avec les deux prestataires, à savoir s'ils seront capables de modifier le logiciel pour faire le produit spécifique que nous souhaitons pour la Fédération. C'est un travail de recensement de ce qui existe.

L'objectif est de remplacer FREG début d'année 2024.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Je vais répondre pour « Impact 2024 ». Ce sont des appels à projets qui sont lancés dans le cadre de l'héritage des JO Paris 2024. Nous avons été lauréats cette année sur ces appels à projets qui concerneront des actions pédagogiques sur un public cible classe de mer dans un premier temps qui pourra être défini ensuite pour les écoles françaises de voile. Donc, nous avons reçu une subvention de 69 000 € pour une année qui peut être renouvelé l'année prochaine.

Y a-t-il d'autres questions dans la salle ? *(Non)*

Nous allons pouvoir passer au vote concernant le budget prévisionnel 2023.

« L'assemblée générale de la FFVoile approuve le budget prévisionnel 2023 de la FFVoile tel qu'il lui a été présenté ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements)…

V. Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2024

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Nous vous proposons de fixer le prix des cotisations 2024 à 300 € par membre affilié à l'exception des associations des classes qui continuent de bénéficier de la gratuité.

« L'Assemblée Générale de la FFVoile se prononce favorablement pour fixer le prix des cotisations 2024 à 300 € par membre affilié à l'exception des associations de classe qui bénéficient de la gratuité ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI. Modifications des statuts et des règlements intérieur et financier

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- On va demander à notre avocat spécialiste du droit du sport, Maître Jean-Christophe BREILLAT de s'approcher du pupitre. Avant qu'il vous en fasse évidemment la présentation, j'ai deux choses à vous dire.

Vous savez que nos statuts doivent obligatoirement être validés par le ministère des Sports des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques. Nous les avons envoyés évidemment avant. Parallèlement aussi, il fallait mettre les statuts en ligne. Par rapport aux statuts en ligne, le ministère a apporté quelques modifications mineures par rapport à des références sur le code pénal qui sont devenues maintenant des références sur le code électoral. Par ailleurs, il y a eu aussi, suite aux nombreuses relectures, deux ou trois petites modifications qui sont apparues que Jean-Christophe vous signalera.

Avant de voir la déclinaison juridique, je voulais vous faire un peu la présentation politique suite à la loi de modernisation du sport de mars 2022. On a déjà beaucoup échangé au travers des différentes assemblées générales de ligue mais je voulais vous rappeler ce que nous permet cette loi. On avait la possibilité de supprimer après avis de notre commission médicale le certificat médical, ce que l'on a fait tout de suite.

La grosse partie de la loi portait sur la réforme de la gouvernance des fédérations et des organes déconcentrés et notamment le vote des clubs. On a beaucoup travaillé ensemble en termes de consultation, puis avec le conseil d'administration et le Bureau Exécutif. On a choisi le fait que ce soit les clubs qui votent à 100 % pour l'élection. Tous les 4 ans, toutes les fédérations sont soumises à une élection. Nous aurons comme d'habitude notre scrutin de listes et ce seront l'ensemble des clubs qui voteront. On a plus de 1 000 clubs. Pour faire venir mille personnes en assemblée générale, financièrement la Fédération ne peut pas payer et les clubs ne pourraient pas investir dans ces budgets. Donc, cela se fera forcément à distance.

On a voulu conserver quand même la présence d'assemblée générale en présentiel. Il y aura donc 3 votes d'assemblée générale : l'assemblée générale élective qui, normalement, aura lieu tous les 4 ans. Mais s'il doit y avoir des élections entre, il faudra la réunir. Cette forme d'assemblée générale élective se tiendra à distance et puis nos assemblées générales -comme nous la tenons aujourd'hui-, auront lieu avec le même système que nous connaissons, c'est-à-dire que les représentants des clubs seront élus tels qu'ils le sont actuellement dans chaque ligue.

On a souhaité pour les 4 ans qui projettent une fédération ce soit les clubs et la totalité des clubs qui puissent prendre cette décision.

Pour les clubs, c'est le président qui vote uniquement ou son représentant. On a introduit une notion de proportionnalité de 10 à 200 licences, ce sera 1 voix ; de 200 à 400 licences ce sera 2 voix et plus de 1 200 licences, ce sera 7 voix.

J'ai parlé d'à partir de 10 licences alors que dans nos statuts à l'heure actuelle pour pouvoir voter c'est 20 licences.

Un certain nombre de clubs sont structurellement en-dessous des 20 licences. Ce sont de petits clubs mais vous savez que le sport c'est beaucoup une question de proximité. Donc, la Fédération est bonne fille. En règle générale ceux qui sont en-dessous de 20, on ne les exclut pas, on les garde. Comme on les garde, ils paient leurs cotisations et, grosso modo, ils disent qu'ils sont bons à payer mais ne peuvent pas voter. On a donc décidé de passer de 20 à 10. Pour être sûr qu'il y ait cette prise de licence, il y aura une équivalence financière au nombre de licences adultes qui sera prélevée en milieu d'année aux clubs qui éventuellement n'auraient pas commencé à prendre des licences ou des passeports. Cela permettra que tous les clubs, tous ceux qui auront envie d'être présents dans la vie de la Fédération puissent voter. Cela nous paraissait important.

On va être sur un scrutin de listes tel qu'il était à l'heure actuelle. Par contre, on intègrera dans la liste les établissements. La loi nous oblige à avoir une proportionnalité. Cela veut dire que, dans une liste, 6 personnes des établissements. On a un poste vacant parce que personne ne s'est présenté. Je pense que c'est du rôle de ceux qui veulent participer à la gouvernance et présenter une liste à la Fédération d'aller chercher ces établissements puisqu'il y a besoin proportionnellement de 6 représentants, c'est que c'est entre 15 et 20 % de l'activité qui est faite dans les établissements, cela semble normal qu'ils soient représentés, qu'ils soient au sein du conseil d'administration.

Une autre personne va faire son apparition dans la liste, ce sera une personne -on a le médecin qui est obligatoire- chargée de l'animation des classes, tout simplement dans un souci de simplification. Comme on doit obtenir la parité au final, le mieux est de construire déjà la liste avec la parité. Donc, les classes qui, pour l'instant, étaient affiliées, vont être maintenant reconnues. Le fait qu'elles ne soient plus affiliées, il n'y aura plus un vote des classes, ce qui permettra dans les listes qui se présenteront de prendre une personne qui sera le représentant chargé de l'animation des classes. Cette personne pourra être présente sur une liste et devra être labellisée par une classe.

La loi demande qu'il y ait 2 sportifs de haut niveau, un homme et une femme, qui intègrent le conseil d'administration et le Bureau exécutif. La loi demandait un arbitre et un entraîneur toujours dans un souci que l'on n'ait pas la liste adaptée en termes de parité, on a souhaité qu'il y ait 2 arbitres, 2 entraîneurs de manière à ce qu'il y ait 2 hommes et 2 femmes.

Il y a aussi une volonté de l'équipe d'encadrer la campagne électorale. Il y aura dans la présentation qui vous sera faite dans les statuts quelque chose qui n'existait pas, donc pouvoir encadrer la campagne.

C'était pour la réforme sur le vote électoral.

Une dernière chose vous sera présentée : la prise de licence individuelle en ligne. C'était à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'année dernière. J'avais souhaité avec le Bureau retirer le vote parce que l'on estimait que ce n'était pas mûr. Il fallait encore continuer à débattre, ce que l'on a fait pendant une année au travers des différentes réunions et passages de tous les membres du Bureau et du conseil d'administration dans les territoires. On va vous présenter exactement ce que l'on vous avait présenté l'année dernière à l'exclusion notoire du fait que ce sera cette possibilité de prise de licence individuelle en ligne ne sera possible que pour les nouveaux licenciés ou le primo licencié, quelqu'un qui n'aurait pas pris sa licence depuis 20 mois aurait cette possibilité et évidemment quelqu'un qui serait arrivé à la Fédération par ce système-là pourra continuer à prendre sa licence sur ce mécanisme les saisons précédentes sachant que cela vous avez été présenté l'année dernière, bien évidemment la première chose que l'on propose à la personne qui souhaite prendre sa licence c'est qu'il choisisse un club. Toutefois, si au final il n'a pas choisi de club ce sera un licencié individuel évidemment avec beaucoup moins de droits mais je ne vais pas rentrer dans le détail puisque Jean-Christophe vous les présentera.

Je voulais juste vous faire la petite présentation politique de ce que nous avions décidé et souhaité vous proposer. Puis, Jean-Christophe va vous en proposer la déclinaison juridique dans nos statuts.

Merci. A toi.

Maître Jean-Christophe BREILLAT, avocat au CDES.- Merci, Président. Merci, Jean-Luc.

Tous les ans, il y a des modifications de statuts. Quand il n'y en a pas beaucoup, c'est Eric MARLIOT qui fait la présentation. Quand c'est un peu plus conséquent, c'est moi.

Cette loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, a posé beaucoup de difficultés d'application à votre Fédération. Des amendements sont sortis un peu de nulle part au dernier moment juste avant la fin de la législature. Cela a été un casse-tête sur certains points pour juste comprendre l'intention du législateur, à supposer qu'il y en ait une.

Article 1er : on a été obligé de réécrire la liste des disciplines déléguées à la Fédération dans l'arrêté de délégation ministérielle qui intervient tous les quatre ans. Elle est intervenue au mois de mars dernier. On a rajouté également des disciplines hors du champ de la délégation qui restent dans le giron de la Fédération et là c'est purement formel.

Article 2 : les modifications sont plus préventives qu'autre chose. On a ajouté une disposition à l'article 1er pour faciliter les constitutions des parties civiles de la Fédération notamment dans le contexte des affaires qui peuvent sortir ici et là. Il y a énormément de fédérations concernées de violences de toutes natures. C'est un dispositif complémentaire pour faciliter la tâche de la Fédération quand elle souhaite se porter partie civile. Sans trahir de secret, on accompagne dans ce cadre la Fédération sur une affaire actuelle.

Plus en termes d'outils que d'utilisation immédiate, on a ajouté une disposition à l'article 7 pour faciliter l'exploitation commerciale de site.

On passe aux membres de la Fédération notamment les conditions d'affiliation des associations locales. Le Président en a déjà parlé tout à l'heure. On passe de 20 licenciés obligatoires à 10 licenciés obligatoires sous forme d'équivalence financière dans un premier temps à titre incitatif étant entendu que cette équivalence de 10 licences clubs adultes au plan financier. Si c'est au travers des licences jeunes, il y a des proratas à effectuer.

Sur les obligations des membres affiliés, à titre de prévention, on a rajouté une obligation générale pour l'ensemble des membres de la Fédération de contribuer à la lutte contre les violences et atteintes sexuelles et/ou psychologiques dans le sport. Très concrètement, cela signifie que si, dans un club, il se passe quelque chose, naturellement les dirigeants du club ont l'obligation de faire remonter l'information au niveau de la Fédération pour qu'elle puisse agir dans le cadre des prérogatives qui sont les siennes notamment au plan disciplinaire. Ce n'est pas lié à la loi mais c'est quelque chose de volontairement inscrit par la Fédération.

La suppression de la catégorie des membres associés. Pour mémoire à la FFVoile, il y a trois catégories de membres à ce jour : la catégorie la plus importante est celle des associations, les clubs ; la catégorie des établissements, les structures commerciales ; la catégorie qui correspond aux membres qui n'ont pas pour objet direct la pratique de la discipline mais dont l'activité contribue au développement des disciplines que l'on appelle les membres associés. C'est la Fédération des Ports de Plaisance, la Fédération des Industries Nautiques et les diverses associations de classes. Pour les raisons évoquées par Jean-Luc tout à l'heure, on va supprimer cette catégorie de membres, ce qui ne veut pas dire qu'ils sortent de l'écosystème fédéral et passent par pertes et profits. Les associations de classes auront une nouvelle procédure qui ne sera plus une procédure d'affiliation de membres d'une procédure de reconnaissance ; ils seront intégrés à la gouvernance fédérale à travers un poste spécifique. La suppression n'est pas effective aujourd'hui ; elle le sera au plus tard le 31 décembre 2024 à une date qui sera ultérieurement fixée par le conseil d'administration. En effet, il y a des petites modalités transitoires à prévoir car on ne peut pas arrêter du jour au lendemain.

Perte de la qualité. On précise les choses. Ce n'est pas écrit mais on peut perdre de la qualité de vente. On a rajouté « pour tous motifs motivés par l'intérêt général dans le respect

du contradictoire ». C'est flou, c'est volontaire. C'est pour couvrir des cas que l'on ne peut pas forcément prévoir. Par contre, il faudra que cela relève de l'intérêt général. Ce sera pour des choses sérieuses évidemment dans le respect du contradictoire.

Corolaire de la suppression de la catégorie des membres associés. Les membres de la Fédération qui relevaient de cette catégorie vont perdre automatiquement leur qualité de membre de la Fédération en corrélation de la suppression de la catégorie générale.

On passe aux dispositions touchant les organismes déconcentrés, notamment vos ligues régionales mais également les comités départementaux. On précise dans les statuts que les appellations ligue de voile, comité départemental de voile, comité territorial de voile sont strictement réservées aux organismes déconcentrés de la Fédération.

En annexe du règlement intérieur, figure la liste des ligues et des CDV. A chaque fois qu'il y a un ajout ou une suppression ou une modification par fusion, il faut toiletter. Cette année c'est relativement simple. Il y a simplement le CDV de la Nièvre qui a été supprimé. Il sort donc de la nomenclature.

Sur les obligations statutaires publiques, vous êtes concernés au premier chef. Deux obligations législatives s'imposent à vous et transitent par le canal de la Fédération en application de la loi du 2 mars 2022.

Premièrement, pour les présidents, désormais -c'est la même chose pour les présidents de la FFVoile- le nombre de mandats est limité à trois mandats maximum. La loi parle de mandat de plein exercice. Si l'on n'écrit rien, le mandat de plein exercice c'est 4 ans, ce qui menait à quelques effets pervers, c'est-à-dire : je démissionne deux mois avant les élections, je n'ai pas fait un mandat de plein exercice, j'ai gagné un tour gratuit. Le ministère nous a expliqué que c'était à nous de définir ce que l'on entendait par mandat de plein exercice. Dans ce cadre-là, on a estimé qu'à partir du moment où quelqu'un a exercé pendant trois ans, on peut considérer qu'il a exercé un mandat de plein exercice. Cela peut être aussi quelqu'un qui arrive en cours de mandat. Sachant que le ministère autorise une mesure de faveur ; ce n'est pas une obligation. Cette option a été prise par la FFVoile, à savoir que les ligues qui ont fusionné en 2016 repartent à zéro. Ceux qui sont concernés sous mode de fusion création ou de fusion absorption repartent à zéro depuis 2016.

La deuxième obligation ne vaut pas tout de suite, mais vaudra à partir de 2028, donc aux élections de Los Angeles par rapport aux JO, la parité dans les comités directeurs de ligue, parité à plus ou moins un. Vous avez ce mandat pour vous y préparer car ce sera obligatoire en 2028. Naturellement, cela se traduira par une modification des statuts des ligues qui sera obligatoire.

On renforce les conditions d'éligibilité liées à l'honorabilité. Pour faire simple, les personnes qui auront eu des soucis de ce type ne seront pas éligibles.

Dès lors que vous modifiez vos statuts ou vos règlements dans le cadre des ligues ou des CDV, en principe vous devez demander l'approbation préalable du bureau exécutif de la Fédération. Là, on a ajouté une petite souplesse que, bien évidemment, à partir du moment où les modifications seraient imposées par la Fédération comme, par exemple, la limitation du nombre de mandats ou la parité, vous n'allez pas en plus demander l'autorisation.

La dernière ligne correspond au corolaire au niveau des CDV, la limite pourra être pour avoir droit de vote à l'assemblée générale d'un CDV ou d'une ligue, cela passe à 10 licenciés.

L'extension des possibilités de licences individuelles, le Président en a parlé également. Cela concerne soit les personnes qui n'ont jamais été licenciées, soit celles qui n'ont pas été licenciées depuis au moins 20 mois et qui souhaitent se licencier entre le 1er septembre et le 31 décembre. La réforme dont on parle n'est pas entrée en vigueur au plus tard le 31 décembre de cette année à une date ultérieurement fixée par le conseil d'administration. Je crois savoir qu'il y a encore des ajustements notamment informatiques à opérer. A partir au plus tard du 31 décembre 2023 il y aura de nouvelles possibilités de prise de licences individuelles en ligne. Les licences individuelles existent déjà à la Fédération. Administrativement, ces personnes seront rattachées à la ligue de leur choix. Au moment où elles prendront leur licence sur internet, elles devront choisir la ligue à laquelle elles souhaitent être rattachées. Elles ne seront pas obligées d'être rattachées à leur ligue de résidence. Ces personnes bénéficieront de la plupart des avantages liées à la licence et notamment des assurances qui sont rattachées. En revanche, elles ne seront pas éligibles comme déléguées à l'assemblée générale ou comme membres des instances dirigeantes de la Fédération, des CDV ou des ligues.

Ces licences seront quand même prises en compte dans le calcul des pouvoirs votatifs dont vous allez bénéficier à l'avenir lors des assemblées générales… Ces personnes ne pourront pas participer aux compétitions par équipe ; elles ne pourront pas bénéficier des droits attachés à un diplôme fédéral, une qualification fédérale, l'habilitation fédérale ou une fonction fédérale. D'une façon générale, elles ne pourront pas participer à une action dont la qualité de représentant d'un membre affilié est un critère essentiel de participation. A n'importe quel moment d'une année, ils pourront demander leur basculement d'une licence individuelle à une licence FFVoile.

Refus de délivrance de licence, on ajoute un motif si l'intéressé ne répond pas aux conditions d'honorabilité prévues par les dispositions législatives et réglementaires y compris fédérales applicables. Si quelqu'un a déjà la licence et qu'il a des soucis dans ce domaine, on a rajouté un motif de retrait de la licence en complément de la décision d'ouverture d'une procédure disciplinaire afin d'assurer la sécurité et la protection des pratiquants s'il faut vraiment sortir quelqu'un du circuit. Une fois de plus, cela se fera sur des cas vraiment avérés et graves.

Assemblée générale de la FFVoile. C'est une modification d'importance. On l'a déjà évoqué. Elle a nécessité pour des raisons pédagogiques de préciser à **l'article 13** la typologie des assemblées générales.

Il y a l'assemblée générale ordinaire qui a lieu tous les ans où l'on étudie le budget, le rapport moral, etc.

Il y a l'assemblée générale extraordinaire. Elle peut avoir lieu le même jour qu'une assemblée générale ordinaire, sauf qu'elle a pour objet particulier soit la modification des statuts, soit la dissolution de la Fédération.

Il y a l'assemblée générale élective. On entend par là l'assemblée qui va pourvoir à l'élection des membres du conseil d'administration à l'exception des 6 postes réservés : les 2 sportifs de haut niveau, les 2 entraîneurs et les 2 arbitres, les postes vacants en cours de route, la révocation collective du conseil d'administration et la révocation individuelle du Président.

La composition de l'assemblée générale. On distinguera selon que l'on est dans un contexte d'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire d'une assemblée générale élective qui est une nouveauté législative.

Assemblée générale extraordinaire, la composition est inchangée. C'est toujours vous, émanation des clubs au travers des ligues qui seraient membres de cette assemblée générale. En termes de vocabulaire, désormais on ne parlera plus de représentants mais de délégués parce que dans le cadre de l'assemblée générale élective la loi parle de représentants. C'est pour éviter les confusions.

On aura toujours les délégués des associations locales, les délégués des établissements locaux, les délégués des grands clubs, les délégués des associations nationales, les délégués des établissements nationaux avec une baisse du seuil de 20 à 10 licenciés. Pour l'instant, jusqu'à fin 2024 au plus tard, on aura toujours des représentants des membres associés dont les associations de classes.

L'assemblée générale élective sera composée directement des clubs, c'est-à-dire que chaque association, chaque établissement aura droit à un représentant ; par principe, c'est le Président ou le représentant légal quand il s'agit d'un établissement ; s'il n'est pas disponible cela pourra être un mandataire désigné par le Président qui sera licencié dans le même club et dans le même établissement. Vous aurez une assemblée générale composée de 1 000 représentants quand il s'agira d'élection ou de révocation.

Si vous avez une assemblée générale qui a lieu au mois de mai, on prendra en compte les clubs qui étaient déjà affiliés au 31 décembre ; un club qui se serait affilié au mois de février, par exemple, n'aurait pas encore le droit d'y participer.

En termes de pouvoir votatif et de quorum, il n'y pas de quorum en assemblée générale. Aujourd'hui, vous n'avez pas eu besoin de remplir un quorum pour la partie ordinaire de l'assemblée générale. Pour la partie modifications des statuts, pour la partie extraordinaire, on a un quorum, article 41 des statuts et l'article 42 sur la dissolution. On a également un quorum qui est prévu non pas pour les élections mais pour les révocations qu'elle soit individuelle pour le Président ou qu'elles soient collectives pour l'ensemble du conseil d'administration.

Pour être très précis, dans les documents qui vous ont été soumis, à l'article 14 des statuts, on faisait référence aux articles 41 et 42 ; on avait oublié 19 et 25 que l'on a rajouté. C'est une précision que l'on m'a demandé de faire.

Les pouvoirs votatifs dans le cadre d'une assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire sont inchangés à l'exception du fait que les licences individuelles qui sont administrativement rattachées à telle ou telle ligue vont être prises en compte selon un système que je vous présente.

Imaginons que vous ayez une ligue avec 5 800 licences club où il y aurait 4 000 délivrées au titre des associations locales, 1 000 au titre des établissements locaux et 800 au titre individuel. Le ratio entre les licences associations et les licences établissements est de 80/20 ; on va appliquer ce même ratio aux licences individuelles. On va donner 80 % des 800 licences individuelles c'est-à-dire 640 aux délégués des associations et 20 % de ces 800 licences individuelles soit 160 aux délégués des établissements. Au final, les associations auront 4 000+640 ce qui leur donne 8 délégués selon le barème actuel et même calcul pour les établissements.

On passe aux nouveaux barèmes des pouvoirs votatifs en assemblée générale élective, c'est-à-dire quel est le nombre de voix dont va disposer chaque président de club ou chaque représentant légal d'établissement. On aurait pu faire simple, c'est-à-dire une licence égale une voix. On n'aurait pas pu faire un club égale une voix parce que la loi impose de prendre en compte d'une façon ou d'une autre les licences. Il a été choisi de faire ce qu'a expliqué le Président un barème progressif avec de 10 à 200 licences une voix, etc. jusqu'à 7 voix à partir de 1 201 licences sachant qu'une licence club FFVoile est prise en compte pour une licence. Si vous comptez les passeports, il faut 4 passeports pour faire l'équivalent d'une licence. Si vous prenez les licences temporaires, il en faut 10 pour faire l'équivalent d'une licence. Naturellement, les licences individuelles dans ce cadre-là ne sont pas prises en compte car, là, on parle juste des clubs.

Dans le cadre des assemblées générales ordinaire et extraordinaire, il y a quelques possibilités de procurations ouvertes ; il n'y a pas de procuration possible dans le cadre des assemblées générales électives. La seule procuration possible c'est à l'intérieur d'un club : le président qui n'est pas disponible donne un mandat à une autre personne du club.

L'assemblée générale élective aura toujours lieu à distance pour des raisons logistiques. En revanche, elle n'aura pas lieu sur un temps donné d'une heure, de deux heures ou d'une matinée ; elle aura lieu sur une période électorale comprise entre 4 et 10 jours.

Le conseil d'administration passe de 38 à 44 membres. C'est la résultante des nouveaux postes obligatoires imposés par le législateur. On va intégrer des représentants des établissements directement dans les listes candidates. Il n'y aura donc qu'une seule élection. On supprime les membres associés, donc leur représentation spécifique au conseil d'administration. On passe à la parité réelle. Aujourd'hui, la règle c'est 40 % minimum d'hommes, 40 % minimum de femmes ; entre les deux, le delta peut varier.

On va ajouter dans la composition des listes des suppléants justement en cas de démission, de décès, de départ pour quelque cause que ce soit d'avoir à convoquer une assemblée générale élective.

De la même façon, on autorise les listes incomplètes dans le sens où entre le moment du dépôt des listes et le jour de l'élection un membre de la liste fait défection plutôt que d'invalider complètement la liste, on a mis une petite mesure de souplesse à partir du moment où il y a encore au moins 35 membres et 3 suppléants, la liste reste recevable. Cette tolérance est juste dans le cadre où la liste devient incomplète après la dernière limite de dépôt des listes. Par principe, elle doit être complète.

On ajoute pour compenser le fait que les membres associés et notamment les associations de classes ne sont plus membres de la Fédération et n'ont donc plus de représentation en tant que telle, on ajoute dans les listes un chargé de l'animation des associations de classes reconnues par la Fédération. Chaque liste devra comprendre au moins un candidat à ce titre. En revanche, ce candidat devra avoir reçu le parrainage auparavant d'au moins une association de classe, que ce ne soit pas un chargé d'animation des associations qui viennent de nulle part.

On a trois catégories particulières. En plus du médecin qui est intégré à la liste, on a trois catégories où la loi a prévu qu'il soit élu à part dans les 44. On aura une liste avec 38 et 6 membres qui seront élus spécifiquement par leurs pairs. On a donc 2 sportifs de haut niveau, un homme et une femme, qui seront élus par la commission des sportifs de haut niveau, qui sera nouvellement créée. C'est une obligation de la loi. On aura 2 entraîneurs et 2 arbitres, un homme et une femme à chaque fois élus par leurs pairs. On aurait pu se limiter à 1 entraîneur et 1 arbitre mais cela posait des questions de parité au bout du bout. Il aurait fallu en fonction du fait que l'entraîneur soit une femme et l'arbitre c'est un homme ou inversement dégager des gens qui auraient été normalement élus dans le cadre de la liste alors qu'il fallait une femme ou l'inverse. De ce fait, on a pris 2 membres en plus pour s'assurer la parité.

La catégorie générale sera élue par le biais d'une assemblée générale élective à distance. On prévoit l'idée d'une réunion à distance pour la proclamation des résultats. Donc une période électorale de 4 à 10 jours, le renforcement des conditions d'honorabilité. On reste sur le scrutin de liste de type municipal. La liste qui arrive en tête prend 50 % des sièges et les 50 % autres sont répartis à la proportionnelle entre toutes les listes, y compris celle qui a déjà pris les 50 % premiers. On appliquera ce système sur les représentants associations et sur les 6 représentants établissements. Il faut avoir au moins 10 % des suffrages pour pouvoir prétendre à avoir un siège. Une liste qui n'aurait eu que 9 % des voix aura zéro siège.

Si toutefois, il est nécessaire de rectifier les résultats pour les besoins de la parité cela se fera sur la liste qui est arrivée en tête. Normalement, cela ne devrait se jouer au maximum que sur une personne.

Les catégories particulières concernant les trois fois deux postes sportifs, entraîneurs, arbitres, celle élection aura lieu entre deux mois et quinze jours avant le début de la période électorale de la catégorie générale. Cela veut dire que l'on connaîtra déjà les noms des entraîneurs, des arbitres et des sportifs de haut niveau avant le début de la période électorale de la liste étant précisé que l'on peut être candidat qu'à un seul titre parce que vu les conditions qui sont posées on peut tout à fait imaginer que quelqu'un remplisse les conditions pour être candidat aussi bien comme entraîneur ou arbitre. De la même façon, on ne peut pas être candidat sur ces postes réservés et aussi dans le cadre d'une liste. Rien n'empêche un entraîneur ou un arbitre voire même un sportif de haut niveau d'être candidat sur une liste mais il s'interdit d'être candidat sur les postes réservés.

Les sportifs de haut niveau seront élus par la commission des sportifs de haut niveau en son sein. Il y aura d'abord une élection pour élire la commission des sportifs de haut niveau et ensuite, elle élira un homme et une femme. Il faudra qu'il et elle soit sportifs de haut niveau à la date de la candidature et de l'élection. Cependant, la liste des sportifs de haut niveau est remise en cause chaque année.

Les entraîneurs ne seront pas élus dans le cadre d'une commission mais par leurs pairs. Là, la Fédération organisera une élection à distance sur une période électorale de 4 à 10 jours. Pour être candidat, il faudra être titulaire de l'UCC4 de la qualification d'entraîneurs régionale et de l'UCC6 de diplôme d'entraîneurs FFVoile.

Les arbitres seront élus par leurs pairs sur une période électorale. Il faudra être titulaire d'une qualification d'arbitres régionale ou nationale à la date de la candidature pour l'élection.

Concernant la campagne électorale, l'expérience montre qu'il apparaît nécessaire de réglementer un peu les contours d'une campagne électorale. A priori, cela ne concernera que la campagne de la catégorie générale : l'élection sur la liste. Toutefois, sur décisions du bureau ces règles pourront être aussi étendues aux catégories sportives de haut niveau, arbitres et entraîneurs, sauf pour ce qui concerne la règle sur le remboursement de frais.

L'objectif général, c'est l'équité de traitement entre les listes candidates. On a essayé de mettre en place des règles à peu près compréhensibles, juste de bon sens. Ces règles seront arrêtées par le BE mais elles seront arrêtées après avis qui sera rendu public de la commission de surveillance des opérations électorales.

La définition de la période de campagne électorale, à ne pas confondre avec la période électorale ; c'est le laps de temps de 4 à 10 jours pendant lequel on va voter. La campagne électorale commencera dès la publication officielle des listes et elle s'achèvera à minuit l'avant-dernier jour avant le début de la période électorale. En cas de problème la CSOE pourra décider de toutes mesures utiles en vue notamment de maintenir ou de rétablir l'équité de traitement entre les listes candidates, par exemple en matière de communication. Elle pourra éventuellement saisir soit la commission nationale de discipline, soit le comité d'éthique en fonction de leurs compétences respectives si jamais elle constate des

manquements aux règles électorales. Sauf exception motivée, les avis et décisions de la CSOE sont rendus publics et seront publiés sur le site internet de la Fédération.

Les règles du jeu en matière électorale seront fixées par le BE ; elles devront respectées les principes suivants :

1. Une mise à disposition des moyens fédéraux équitables et équilibrés entre les listes en matière d'espace dédié dans la newsletter, sur le site internet, etc. C'est l'aspect communication institutionnelle.

2. Une absence de transmission des fichiers fédéraux aux candidats y compris les candidats qui sont en place au moment de l'élection et non-utilisation de ceci par les candidats en poste qui auraient accès de par leurs fonctions. Toute communication des listes à destination des électeurs se fera par le canal des servies de la Fédération.

Naturellement, il ne s'agit pas d'interdire aux candidats de continuer leurs fonctions jusqu'au terme du mandat. Ils pourront continuer d'exercer normalement leur mandat jusqu'au scrutin, communication, déplacement, en respectant une utilisation normale et habituelle par référence à l'utilisation sur la mandature des moyens fédéraux.

Dans la limite d'un montant fixé par le BE après avis de la CSOE auprès du comité d'éthique, les frais de campagne relatifs aux dépenses de communication, déplacement, hôtellerie, restauration pourront être remboursés naturellement sur présentation de justificatifs après validation par la CSE.

Quelques règles bien cadrées qui seront précisées et mises en place en temps utile en vue des prochaines élections.

La question de la révocation collective du conseil d'administration était déjà prévue. Elle peut l'être à la demande du Président. Elle peut être à la demande de la moitié des membres de l'assemblée générale élective qui peut demander la révocation du conseil d'administration. Si au moins la moitié des membres représentant la moitié des voix qui font cette demande, il sera organisé une période de révocation sur 4 à 10 jours avec un quorum des deux-tiers des membres et un vote à la majorité absolue, ce qui ne change pas.

Dans l'hypothèse d'une révocation, il y aura une élection d'un nouveau conseil d'administration pour la durée du mandat qui reste à courir dans les deux mois selon le même process que pour l'élection initiale.

La vacance du conseil d'administration. On réécrit un peu le texte pour tenir compte de la nouvelle configuration. Cela ne change pas grand-chose par rapport aux règles actuelles. Si l'on est dans la catégorie générale, les gens qui ont été élus sur une liste, on va remplacer par le suivant de la liste du même sexe en tenant compte, le cas échéant, des particularités (médecins, associations, établissements animateurs des classes, etc.). Si nécessaire, on fait appel aux suppléants et, si jamais on n'a plus de remplaçants disponibles, on fait une élection partielle avec une assemblée générale élective au plus tard dans les 12 mois. Jusqu'à présent, c'était à l'occasion de la prochaine assemblée générale. Dans le cas d'une assemblée générale élective, cela n'a pas de sens de prévoir la prochaine assemblée générale ; on l'a donc prévu dans les 12 mois.

Si la vacance concerne une catégorie particulière (sportive, de haut niveau, arbitre, entraîneurs), il y aura une élection partielle dans les mêmes conditions que l'élection initiale là aussi au plus tard dans les 12 mois.

Concernant le Président, jusqu'à présent, vous étiez sur un système où l'on avait l'élection du conseil d'administration et le conseil d'administration se réunissait et proposait un candidat à l'assemblée générale qui le validait ou pas. Cette étape ne servait pas à grand-chose parce que l'on avait déjà une élection avec une tête de liste mais on était obligé de le faire parce qu'il y avait une élection séparée associations/établissements. Si l'on n'avait pas fait cette étape, cela voulait dire que les établissements n'auraient pas participé à l'élection du Président.

Vu que l'on intègre les établissements sur les listes, on peut se dispenser de cette étape supplémentaire, désormais, c'est la tête de liste de la liste vainqueur qui sera de ce fait élu président de la Fédération. Par contre, le président tête de liste devra obligatoirement être licencié au titre d'une association, ce qui signifie que cela ne pourra pas être un représentant d'établissement pour garder l'âme associative de la Fédération.

On prévoit de repousser son âge maximum de 70 à 71 ans au jour de l'élection. La règle législative obligatoire est de trois mandats maximums avec la même définition de ce qu'est un mandat de plein exercice que ce qui est prévu au niveau des ligues.

Les incompatibilités : l'impossibilité pour le Président de diriger une entreprise. On ajoute une exception si l'entreprise en cause est détenue ou contrôlée par la FFVoile et que les fonctions de dirigeant sont non rémunérées. Par exemple, une fédération qui crée une SARL pour gérer la boutique ou des choses similaires, cela peut arriver que le Président soit désigné gérant. Dans ce cas-là, il n'y a pas d'incompatibilité parce qu'il n'a pas d'avantages personnels à la chose. Par contre, même si c'était quelque chose qui était compris par tout le monde et qui se passait sans texte, on rajoute quand même formellement l'incompatibilité en tant que Président d'avoir toute ou autre fonction fédérale au sein d'une ligue, d'un CDV, d'une association, d'un établissement affilié. Jusqu'à présent, dans l'absolu, le Président de la Fédération pouvait être en même temps président d'une ligue ou d'un CDV.

La révocation individuelle du Président était possible avant et elle l'est toujours. Maintenant, c'est l'assemblée générale élective qui sera compétente.

En cas de vacance du Président, les statuts prévoient que ce soit le secrétaire général qui occupe la fonction par intérim le temps de désigner un nouveau président. Si le secrétaire général ne peut pas ou ne veut pas, on a prévu que ce soit le membre le plus âgé du bureau exécutif. Pour pourvoir définitivement à la vacance, on organisera une élection dans les

deux mois par l'assemblée générale élective. Seules les personnes déjà membres du conseil d'administration ou celles qui seraient élues à ce moment-là, pourraient se présenter à la présidence.

Le bureau exécutif sera désormais composé de 8 à 14 membres au total : le Président, le secrétaire général, le trésorier plus 5 à 11 membres dont des représentants des établissements en proportion de leur poids. Au conseil d'administration, ils représentent 6 membres sur les 38, soit le ratio correspondant à leur poids par rapport aux associations dans les membres de la Fédération. On retrouvera la même chose au bureau qui sera paritaire plus ou moins un car cela dépendra du nombre de membres. Il est élu par le conseil d'administration sur proposition du Président sauf les deux sportifs de haut niveau qui sont obligatoirement membres de droit du bureau exécutif. C'est la loi.

On précise que, si quelqu'un démissionne du BE il peut rester membre du conseil d'administration. En revanche les sportifs de haut niveau s'ils veulent démissionner du BE ils démissionnent aussi du conseil d'administration. On autorise les procurations au BE afin d'avoir les mêmes règles qu'au conseil d'administration avec une limitation à deux procurations par membre.

La possibilité de rémunérer des membres du conseil d'administration ne change pas. En revanche, la loi fait désormais obligation de se prononcer dans les deux mois de l'élection du Président. Quelle que soit la volonté de la Fédération, il faudra, dans les deux mois suivant l'élection, se prononcer sur le principe de la rémunération des dirigeants.

La commission de surveillance des opérations électorales. On étend les possibilités de saisine à la fois par le comité d'éthique. Les ligues où il y a des commissions régionales de surveillance des opérations électorales peuvent saisir la commission nationale pour avis, interprétation ou autres.

La CSOE aura la possibilité de saisir le comité d'éthique ou la commission de discipline. Sur les conditions de recevabilité des candidatures, on a trouvé une possibilité par mesure de souplesse de déposer des candidatures à blanc, c'est-à-dire que vous avez jusqu'au 30 pour déposer votre candidature, vous pouvez jusqu'à 5 jours avant la date limite, donc jusqu'au 25, déposer votre candidature en blanc et s'assurer qu'elle est bien recevable. Dans les 48 heures, la CSOE dit si la candidature est recevable et si elle ne l'est pas, vous avez 3 jours pour faire les rectifications.

La CSOE va contrôler et valider l'utilisation des prestations décidées dans le cadre de la campagne électorale et ces décisions seront publiques et publiées sur le site de la Fédération.

Commission des sportifs de haut niveau, c'est une nouvelle commission rendue obligatoire par la loi. La loi oblige à la créer. Elle oblige à ce que cette commission désigne les 2 sportifs de haut niveau qui seront membres du conseil d'administration et du BE ; pour le reste, il faut se débrouiller. Donc, le choix de la Fédération a été de créer une commission avec 7 membres au moins 3 hommes et 3 femmes qui seront élus par l'ensemble des sportifs de haut niveau majeurs. Après le 1er septembre de l'année des JO et entre 3 et 2 mois avant le début de la période électorale. Cela veut dire que l'on ne veut pas que l'élection à la commission des sportifs de haut niveau pollue les JO. On attend que les JO soient passés et, ensuite, on élit les membres de cette commission qui sera notamment chargée d'élire les 2 sportifs de haut niveau au conseil d'administration et BE. Et elle pourra se voir confier toutes les missions en relation avec la politique de haut niveau, le statut des sportifs de haut niveau et elle pourra aussi formuler des propositions mais elle n'a pas de pouvoir décisionnel en propre.

Le comité d'éthique. La loi impose désormais de prévoir qu'elle garantisse son indépendance. La loi prévoit également que ce comité d'éthique sera compétent pour déterminer la liste des membres des instances dirigeantes de la Fédération et de ses ligues régionales ainsi que les commissions statutaires qui devront lui adresser une déclaration d'intérêts. Ce n'est pas une obligation mais ce sera à l'appréciation du comité d'éthique de la FFVoile de décider si, la plupart d'entre vous qui êtes des élus régionaux, vous devez lui soumettre une déclaration d'intérêts.

En cas de difficultés, ce comité d'éthique pourra saisir la haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Au 31 décembre 2024, le secrétaire général, le trésorier et l'ensemble des vice-présidents des fédérations devront remplir ces déclarations.

On renforce l'obligation de confidentialité et discrétion des membres des organes dirigeantes et de toutes commissions et services, etc. de la Fédération. Il ne s'agit pas de brider la liberté d'expression, la liberté de parole, etc. On est dans un cadre institutionnel, un cadre fédéral ; on est soumis à un certain devoir de réserve.

Le contrat d'engagement républicain. La FFVoile comme l'ensemble des fédérations et des associations qui souhaitent bénéficier d'un agrément ministériel ont dû souscrire un contrat d'engagement républicain. Il faut donc annexer ce contrat aux statuts. Vous pourrez le regarder en annexes des statuts.

L'annexe 1 correspond aux pouvoirs votatifs.

Dispositions transitoires. Si vous validez toutes ces modifications, et je vous engage à le faire, elles seront d'applications immédiates mais les instances en place, le conseil d'administration actuel, le BE actuel, etc. resteront en place jusqu'au prochain renouvellement complet du conseil d'administration qui aura lieu au plus tard le 31 décembre 2024. La nouvelle composition de l'assemblée générale élective entrera en vigueur au même moment. La suppression de la catégorie des membres associés, la procédure de reconnaissance d'une association de classes va entrer en vigueur au plus tard le 31 décembre 2024, à la date fixée par le conseil d'administration.

Les dispositions relatives aux licences individuelles entreront en vigueur au plus tard le 31 décembre 2023, à la date fixée par le BE.

J'ai terminé avec les statuts et le règlement intérieur. Si vous avez des questions, je serais très heureux d'y répondre.

(Applaudissements)…

M. Ed RUSSO, Trésorier.- Rien sur le fond n'a été changé au niveau du Règlement financier. Cependant, il faut noter que tout achat de matériel d'un montant inférieur à 500 € n'a pas besoin d'être validé au préalable ni par les élus principaux ni la direction.

L'usage des cartes bancaires virtuelles est souhaité pour les achats sur internet. Elles remplacent les cartes bancaires qui étaient à disposition pour cela.

Les sommes détenues au coffre de la Fédération ne peuvent excéder un montant de 4 000 €. Le fonds de caisse pour les paiements en espèces ne doit pas dépasser 500 €.

Article 2. Règles générales

Le train est à privilégier. Le principe est d'arriver le jour même de la réunion si possible.

Par exemple, la soirée des marins de l'année, les frais d'hébergement, restauration et déplacement ne sont pas pris en charge sauf exception.

Article 3. Les déplacements en transport en commun sont privilégiés. L'utilisation de taxis reste possible dans des cas précis, voyage tôt le matin ou tard le soir.

L'hébergement, lorsque la FFVoile a pu contractualiser avec différents hôtels pour obtenir des tarifs négociés, est à privilégier. En raison de l'investissement important des membres du BE et de la fréquence des réunions, la Vie Fédérale prend en charge l'hébergement.

Au niveau de la restauration, lorsqu'il est possible de déjeuner au restaurant d'entreprise de la MACIF, ce moyen est à privilégier. Le montant des frais de repas est pris en charge par la Fédération à hauteur de 35 € pour les élus et de 25 € pour les opérationnels.

(Applaudissements)…

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Avez-vous des questions ?

Une question de Sylvie HARLE : sait-on comment évolue le nombre de clubs pouvant voter quand on baisse le seuil de 20 ?

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- C'est quelque chose qui évolue chaque année puisque le nombre de licenciés pour les petits clubs une année vont être à 21 et une autre fois à 18 ou 17. On peut se dire que de façon structurelle cela réintègre environ une centaine de clubs.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Une question de Hervé LOHIER : quel est l'impact du changement d'affiliation pour les associations de classes en tant que de droits et de devoirs ?

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- L'impact sera neutre. En fait, on va passer d'un terme affiliation à reconnaissance. Cela donnera les mêmes devoirs. Evidemment, ce ne sera pas les mêmes droits. Ils ne seront plus membres associés mais ce sera la seule différence. Par contre, je pense que ce sera une meilleure prise en compte des classes avec le fait que l'on ait quelqu'un qui soit chargé de l'animation et, dès le départ, en accord avec l'ensemble de la liste ; donc, qui soit en mesure de présenter aux classes le programme qui sera fait.

Il y a somme toute assez peu de changements pour les classes.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Une question de Sylvie HARLE : l'inflation du nombre d'administrateurs est-elle dictée par la loi ou relève-t-elle d'un choix de la FFVoile ?

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Les deux. Elle est dictée par la loi. Jean-Christophe l'a bien expliqué. C'est par la Fédération, on a fait le choix pour être sûr de conserver la parité, que la variable d'ajustement ne soit pas la liste. On a rajouté un arbitre et un entraîneur, ce que la loi ne nous obligeait pas à faire. C'est un mixte.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- On a une remarque sous forme de question : la prise de licence de façon individuelle va diminuer le nombre de licenciés dans les clubs… ?

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Par définition, si c'est un nouveau, cela veut dire qu'il n'est pas déjà dans le club. Je ne maîtrise pas le mécanisme qui ferait qu'un nouveau licencié qui arrive dans le club diminue le nombre de licenciés du club. C'est un sujet qui a beaucoup été débattu dans l'ensemble des territoires. Maintenant, il faut agir. Il faut ouvrir cette possibilité. Au travers des fédérations qui ont fait cela, la majorité des gens qui prennent leur licence en ligne plafonnent à 15 % du total des licenciés. Sur ces 15 % c'est quasiment la totalité des nouveaux licenciés pour ces fédérations.

Mme Eliane SERVE, Auvergne Rhône Alpes.- Cette manière d'avoir de futurs licenciés FFVoile est peut-être l'opportunité d'augmenter les licenciés dans les clubs. Est-ce que le club de proximité de cette personne ou de la ligue aura l'information de cette inscription individuelle de façon à avoir la chance de pouvoir entrer en contact avec cette personne et, ainsi, avoir un adhérent supplémentaire.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Sachant que l'on est bien d'accord que l'on fera le maximum déjà même en ligne pour que la personne choisisse un club. Si c'est un irréductible qui ne souhaite pas choisir un club, ce sera donc une licence individuelle. Il est précisé que les ligues recevront l'ensemble des personnes en licence individuelle. C'est beaucoup plus facile de prospecter une cible finie qu'une cible infinie.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Une question de Paul-Edouard DESPIERRES : L'ensemble des statuts une fois adoptée, supposent-elles des modifications des textes des ligues ?

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Jean-Christophe va vous répondre.

M. Jean-Christophe BREILLAT.- Oui, mécaniquement, il y aura des dispositions à changer parce qu'au niveau des ligues, les questions sur la parité en 2028, le nombre de mandats, etc. et sur les mécanismes de désignation de représentants et délégués à l'assemblée générale fédérale, il y aura la baisse de 20 à 10 licenciés pour participer aux assemblées générales des CDV et des ligues. Il y aura un toilettage à faire qui sera de moins grande ampleur probablement qu'au niveau de la Fédération. En termes de calendrier, ce sera dans l'année qui va suivre. Il faudra que tout soit en ordre pour les élections fédérales 2024.

M. Laurent HAY, Nouvelle-Aquitaine.- J'ai une question sur les modalités d'élection au conseil d'administration notamment leur représentativité de leur laisser la possibilité que ce soit fait soit stricto sensu sur le nombre de licenciés que vous avez, soit le système qui a été retenu qui est un système de barème. Il y a un impact forcément sur les modalités de vote. Pouvez-vous nous préciser pourquoi vous avez choisi ce modèle plutôt que la représentativité exacte de chaque club et son poids dans le financement et l'activité de la FFVoile via la disposition de licences ?

J'ai bien noté qu'un passeport voile valait pour un quart de licence.

M. Jean -Luc DENECHAU, Président.- Absolument, Laurent, tu as raison. Cela fait très longtemps que le passeport voile est comptabilisé. C'est une décision. Personnellement, lorsque je l'ai présenté au BE, le choix de la gouvernance aurait été de faire un club, une voix. Comme l'a dit Jean-Christophe, il y a une notion de proportionnalité. C'est important. On est une fédération et dans le mot « fédération », il y a fédérer. On a des clubs de taille très hétérogène. Si l'on part uniquement sur le nombre de licenciés, on met un poids très fort sur les clubs qui ont beaucoup de licenciés.

D'un côté, on a une assemblée générale élective tous les 4 ans. Là, on essaie d'ouvrir au maximum la démocratie pour que tout le monde puisse avoir un poids si ce n'est équivalent avec les licences -on prend quand même en compte le nombre de licences- mais que ce ne soit pas une fédération de grands clubs. On est 1 100 clubs et il est important que tous les clubs se sentent faire partie de leur Fédération. Il est très important que les gens qui décident de venir à la gouvernance d'une fédération prennent en compte l'ensemble de ses membres. Toutefois, on ne peut pas être sourd au fait que des clubs s'ils ont beaucoup de licences c'est qu'ils ont une dynamique sportive particulière, une dynamique éducative à travers les passeports. C'est pour cette raison que l'on a souhaité garder pour les assemblées générales tout au long de la mandature le système de vote à l'heure actuelle où la représentation est liée en partie au nombre de licences. On a pensé que c'était un mix intéressant. Je vous rappelle que c'est aussi un sport de proximité. La voile, pour avoir de la proximité, on est obligé d'avoir des clubs dans des endroits où il y a peu de monde, peu de licenciés qui sont des ambassadeurs pour le futur. Si l'on exclut ces petits clubs, si l'on avait une politique uniquement axée sur des grands clubs, on perdrait ce vivier. Les grands clubs à terme se seraient appauvris aussi.

(Applaudissements)…

Mme DOS SANTOS, secrétaire générale.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. Patrick VILAIN.- Dans ce qui nous a été présenté au niveau de la parité, qui sera obligatoire en 2028, si cette parité n'est pas atteinte, que se passera-t-il ?

M. Jean-Christophe BREILLAT.- Si la parité n'est pas votée dans les statuts de la Fédération, le ministère retirera l'agrément et la délégation tombera avec.

M. Patrick VILAIN.- La question est : si sur les listes on n'a pas cette parité ? La liste n'est pas valable ?

M. Jean-Christophe BREILLAT.- La liste n'est pas valable parce que l'on va considérer que, dans le vivier, il y a moyen de faire des listes paritaires. Par contre, il peut arriver que, dans certaines fédérations, sur les postes réservés, entraîneurs ou arbitres, faute de combattantes ou combattants, dans ce cas-là vous aurez des postes vacants.

Dans votre cas, on a pris le parti d'avoir un entraîneur femme et un entraîneur homme. Imaginons qu'il n'y ait uniquement des hommes candidats, il ne sera pas question de pourvoir les deux postes avec deux hommes. Il y aura un poste qui sera pourvu et l'autre qui restera vacant. Dans les 12 mois, il faudra faire une nouvelle élection.

M. Jean -Luc DENECHAU, Président.- Dans la problématique juridique que vient d'expliquer Jean-Christophe, pour les fédérations, il n'y a pas de sujet c'est juste impensable. Mais, pour les ligues, voire pour les organismes déconcentrés, il faut savoir que les appels à projets qui seront lancés par l'Etat ou les collectivités, au même titre que la RSE la notion de parité rentrera en ligne de compte. On peut tout à fait imaginer qu'en 2028, 2030 il y aura des appels d'offres et les ligues qui ne seraient pas à la parité ne seront pas éligibles à ces appels à projets.

M. Yves FOUCHET.- Par rapport aux sportifs directs qui auront décidé de n'avoir ni ligues, ni clubs ?

M. Jean-Christophe BREILLAT.- Ils ne peuvent pas ne pas avoir de ligues. Ce sera obligatoire. S'ils ne choisissent pas, ce sera la ligue de leur domicile.

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Y a-t-il d'autres réactions ?

De la part de Sylvie HARLE : un grand merci à Jean-Christophe BREILLAT pour cette super présentation, un grand bravo à toutes les équipes pour le travail réalisé. Juste un regret de n'avoir eu que 15 jours pour prendre connaissance d'un texte aussi conséquent et 8 jours

pour poser des questions. Serait-il possible de reposer des questions et de recevoir des réponses dans les semaines/mois à venir pour faire remonter les quelques points demeurés obscurs et peut-être pouvant conduire à un réajustement début 2023 ?

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Je pense que ce serait plutôt début 2024, pour la prochaine assemblée générale s'il y avait des ajustements.

On aurait tous aimé avoir les textes avant mais je peux vous dire que le travail qui a été fourni et je tiens à remercier l'ensemble du service juridique de la Fédération dans un premier temps, l'ensemble du groupe de travail aussi sous la houlette cette fois-ci de Jean-Christophe COUR pour pouvoir mettre cela au point, puis l'énorme travail fait par Jean-Christophe BREILLAT et les différentes relectures. Le délai légal a été respecté. Il est vrai que c'est un peu lourd. Sylvie, je sais que tu es très impliquée dans la lecture des textes. A la fois au travers de la présentation et de l'étude des textes, je pense que l'on a fait le maximum. Maintenant, on est ouvert à toutes suggestions pour pouvoir modifier nos statuts comme on le fait d'ailleurs à chaque assemblée générale pour pouvoir s'améliorer.

M. Jean-Christophe BREILLAT.- Je m'associe complètement à ce qui vient d'être dit à propos du service juridique de la Fédération. Vous avez de la chance de les avoir. Le timing a été ce qu'il a été, notamment en raison du fait que l'on a souhaité avant l'assemblée générale soumettre pour avis au ministère le projet pour éviter d'avoir à rétropédaler et d'organiser en catastrophe une assemblée générale à l'automne si jamais, par hasard, des choses n'iraient pas. A part deux ou trois virgules insignifiantes, le passage ministériel a aussi conduit à ce que les délais ont été plus longs.

Un intervenant.- Au niveau du positionnement sur la liste en termes de parité, faut-il une alternance homme/femme ?

M. Jean-Christophe BREILLAT.- Oui, parce que cela facilitera les choses.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Dans le tchat, question d'Eric LIMOUZIN : la validation du projet où les questions…(Inaudible)

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Je ne comprends pas très bien la question.

Mme DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Eric, peux-tu préciser ta question dans le tchat.

D'un point de vue pratique et au niveau des votes qui vont vous être proposés, y a-t-il des votes bloqués pour l'ensemble des propositions et/ou des votes séparés ?

Il est prévu un vote global pour l'ensemble des modifications.

M. Jean-Christophe BREILLAT.- Je souhaite faire une petite précision et corriger mon erreur concernant l'alternance un homme une femme. Au total, il faut autant d'hommes que de femmes sur la liste mais il n'y a pas d'ordre de présentation.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Eric LIMOUZIN a précisé sa question tchat : valide-t-on aujourd'hui la mise en place de la licence individuelle ?

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Tel que c'est présenté là dans les statuts, ce serait oui, on valide la prise de licence individuelle mais exclusivement pour un nouveau licencié.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Sylvie LE BOUR, représentante de classe.- Qui va gérer les nominations, les animateurs de classe… ?

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Il faut faire confiance aux listes qui vont se présenter et trouver la personne qui soit en accord avec votre projet et représentatif des classes.

M. Jean-Christophe BREILLAT.- La différence avec le système actuel c'est qu'aujourd'hui vous avez quelqu'un des classes qui est au conseil d'administration et élu à l'occasion d'une mini assemblée générale organisée par la Fédération au sein des classes. Là, le système change. Chaque liste, quand elle présentera sa liste, devra avoir intégré un animateur des classes et cet animateur devra avoir reçu le parrainage d'au moins une classe.

Mme Sylvie LE BOUR.- Ma question est : comment arrive-t-on au risque de…. ?

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Ce sera le rôle de la tête de liste de savoir. Si l'on se présente à la FFVoile on a suffisamment de contacts au sein des classes pour savoir quelle personne pourrait représenter les classes. C'était une proposition de votre représentant des classes, Jean-Pierre BLACHE de dire qu'il fallait un parrainage. Si une liste arrive avec quelqu'un qui a reçu six parrainages de classes on peut se dire que la personne aura toutes les capacités à représenter l'équipe.

M, Jean-Pierre BLACHE, représentant des classes au CA.- Nous avons eu avec les classes une réunion de présentation des nouveaux dispositifs statutaires. En effet, je voudrais insister sur un point qui n'a pas été évoqué ni par le CDES ni par Jean-Luc, à savoir qu'au-delà de la représentation au conseil d'administration il y aura une commission des classes qui sera élue, prévue par le règlement intérieur. Cela deviendra une commission institutionnelle et statutaire. Cette commission de classes sera bien élue par les représentants des classes. Elle sera présidée par le chargé d'animation des classes au sein du conseil d'administration. Les conditions et les modalités, le nombre, la typologie des supports, la liste des classes, etc., tout cela fera l'objet d'un travail durant cette année et l'année 2024 pour arriver à une solution qui soit compatible avec à la fois les dispositions statutaires et du règlement intérieur, et les souhaits des classes.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Merci, Jean-Pierre, d'avoir fait cette précision.

M, Jean-Pierre BLACHE.- Sur le parrainage, une classe a parfaitement la possibilité de parrainer sur plusieurs listes, l'animateur des classes de la liste A et de la liste B.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Je vous propose de procéder aux différents votes concernant ce sujet.

« L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications des statuts telles que présentées ».

La résolution est adoptée.

(Applaudissements)…

« L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications du règlement intérieur telles que présentées ».

La résolution est adoptée.

(Applaudissements)…

« L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications du règlement financier telles que présentées ».

La résolution est adoptée.

(Applaudissements)…

« L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au conseil d'administration par décision du 25 mars 2023 de procéder aux éventuelles modifications des statuts, des règlements intérieur et financier qui seraient imposées par le ministère des Sports dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente assemblée générale.

Le cas échéant, ces modifications seront immédiatement portées à la connaissance des membres de l'assemblée générale ».

La résolution est adoptée.

(Applaudissements)…

VII. Remise des médailles d'or et honorariat

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Je vais demander à Romain de me rejoindre. On est maintenant à un temps majeur de notre assemblée générale. C'est le moment où l'on honore les gens qui ont beaucoup donné et qui continuent à donner pour notre Fédération.

Je vais laisser la parole à Romain avec nos arbitres. Vous savez évidemment l'importance que j'attache à l'arbitrage de par mon passé mais aussi que, pour tout sport, c'est indispensable. Je continue à le dire : je regrette souvent de voir des déclarations dans la presse tous sports confondus quand il y a un problème c'est l'arbitre. Globalement, les solutions sont plus amenées par les arbitres que les problèmes.

Une fois ceci dit, mon cher Romain, c'est à toi pour honorer quelqu'un qui nous est cher.

M, Romain GAUTIER.- La Fédération avec le Bureau Exécutif et la Commission Centrale d'Arbitrage a décidé d'honorer deux arbitres :

* Un arbitre qui ne peut pas être présent aujourd'hui : Gilbert MAURY qui arrête sa carrière de comité technique en ligue Occitanie. On lui remettra le moment venu son honorariat en tant qu'arbitre honoraire.

* Jean-Gabriel Le CLEAC'H que tout le monde connaît sous le nom de Jean-Gab.

En plus de sa passion de la navigation, de l'arbitrage, il a su faire communiquer sa passion à ses enfants, Armel ou Gaël… Jean-Gabriel est au comité de course national depuis de nombreuses années. Il a arbitré sur de très grandes compétitions : Solitaire du Figaro. Il est aussi très impliqué localement dans la pratique.

J'ai une petite anecdote à vous raconter. J'étais un jeune juge régional dans le Finistère. J'ai connu Jean-Gab quand j'étais petit avec qui j'ai beaucoup appris. J'ai souvenir d'avoir été impliqué avec Jean-Gabriel dans le Télégramme Tresco Trophée. On partait de Morlaix pour aller à Guernesey tous les deux au Castle Cornet. A 7 heures du matin à Guernesey, on a traversé tout le port avec un fusil sur l'épaule pour aller au Castle Cornet, un château dont il avait la clé pour faire l'arrivée avec son superbe fusil, un calibre 12 chargé à blanc, un fusil en terre anglaise !.

M. Jean-Gabriel LE CLEAC'H.- Je suis un des rares à l'avoir fait.

M, Romain GAUTIER.- Merci Jean Gab pour ton activité et d'avoir su susciter des vocations d'arbitre dans la France entière.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Je voulais remercier Jean Gab qui m'a subi en tant que président de la commission centrale d'arbitrage. On s'est très bien entendu. Par deux fois, on s'est accrochés : une fois concernant les armes à feu. En tant que Président, j'ai interdit d'utiliser les armes à feu.

M. Jean-Gabriel LE CLEAC'H.- Honnêtement, je l'ai mal vécu.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Il y a une deuxième expérience qu'il a mal vécu, et on peut le comprendre, c'était la Solitaire du Figaro qui devait partir d'Espagne. L'organisateur, pour des économies, veut mettre tout le monde dans l'avion mais le départ n'est pas encore fait. Puis, Jean Gab ou une autre personne me téléphone pour me dire qu'ils sont montés dans l'avion : ce n'est pas parti, c'est quelqu'un de l'organisation qui donnera le départ. J'ai juste dit que ce n'était pas possible : tu repars. Il est descendu de l'avion ; il a loué une voiture et est reparti.

M. Jean-Gabriel LE CLEAC'H.- Et la personne en question qui devait me remplacer, c'était Francis LE GOFF.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- En tant que Président de la commission centrale d'arbitrage, il y a des définitions précises pour le directeur de course et pour l'arbitre. Je n'étais pas du tout content. Dès qu'il est descendu de l'avion, je l'ai « engueulé » à Quimper et il est redescendu en voiture à La Corogne.

Maintenant, il y a prescription. En tout cas, merci. Vous voyez que le rôle d'arbitre n'est pas facile. Jean Gab a une humanité qui faisait que toutes ses équipes se défonçaient pour lui. Il a arbitré tellement d'épreuves que l'on n'en connaît pas le nombre. Par contre, on connaît le nombre de gens à qui il a donné la vocation, ceux qu'il a formés, que ce soit des mouilleurs ou d'autres. Vraiment, Jean Gab on tenait à te remercier.

Je vais laisser Romain te remettre ce titre d'arbitre honoraire de la FFVoile.

(Applaudissements)…

M. Jean-Gabriel LE CLEAC'H.- Merci beaucoup. Cela me fait énormément plaisir de venir aujourd'hui. Ce n'est pas facile. Il n'y a plus de train depuis la Bretagne. Il n'y a plus que deux avions.

J'ai pris beaucoup de plaisir à arbitrer beaucoup d'épreuves. Je dois avoir une vingtaine d'années d'exercice en fédéral.

Tu as parlé de la Solitaire du Figaro. C'est vrai que l'on formait un trio infernal avec Michel qui nous a quittés il y a peu de temps, Gilles VAVASSEUR et tu es venu également. Cette épreuve m'a marqué.

Les championnats de France à Brest avec toi, Jean-Luc et bien d'autres : deux transats aussi.

J'ai commencé ma carrière d'arbitre alors que je devais avoir 60 ans. Jean-Claude, Henry BACCHINI, Pierre-Charles BARRAULT. Tous ces gens-là me disaient qu'il fallait y aller. En fait c'était possible.

En ce moment, il y a un problème avec les retraites. Cela fait 20 ans que je suis en retraite et j'ai eu cette chance de pouvoir partir à 60 ans. J'avais la passion de la voile depuis longtemps. Avant les années 60, il fallait avoir 15 ans à l'époque pour aller dans une école de voile. Il n'y avait pas d'Optimist, de planche à voile. On débutait sur des vauriens… il y avait des mousses, des ponants…

Puis, j'ai connu l'arrivée de la victoire de Tabarly en 1964 qui a tout déclenché : la plaisance a démarré. J'étais un plaisancier ; je n'étais pas un compétiteur alors que mes enfants ont la passion de la compétition. Je ne les ai jamais poussés ; ils ont fait tous les sports et, un jour, ils ont choisi la voile. Cela leur réussit bien. J'ai fait quelques régates locales.

J'ai découvert la compétition avec mes enfants et aussi l'arbitrage. J'allais sur les épreuves et découvrais tous ces gens. J'étais jaloux car je n'avais pas trois mois de vacances. Je n'étais pas dans l'enseignement mais je n'ai rien contre les enseignants. La population d'arbitre était une majorité d'enseignants. Nous, profession libérale, on était un peu coincé.

Cela m'a fait énormément plaisir. Je vous remercie. L'arbitrage, le comité de course c'est fini. Honnêtement, ce fut avec plaisir.

(Applaudissements)…

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Merci beaucoup Jean Gab.

Alain, si tu veux bien me rejoindre.

Alain LAIGLE, lui aussi a été et est arbitre. Ce n'est pas pour l'arbitrage que l'on va le récompenser ; c'est pour une médaille d'or de la FFVoile. Alain a tout juste ses 80 printemps depuis le mois dernier. Tu fais vraiment partie de ces bénévoles à tous crins, bénévole d'un jour, bénévole toujours. Tu es toujours impliqué. C'est très difficile d'avoir des informations sur Alain car il ne parle pas beaucoup. Par contre, il pense énormément.

Pour vous donner quelques informations et l'idée de la force de son engagement. En fait, tant qu'il est en activité -Alain tu es un enseignant chercheur à l'Université Pierre et Marie Curie- tu cumules ton activité professionnelle avec le poste de secrétaire de la société française de biophysique.

J'avais l'impression d'être un nain à côté de toi à chaque fois qu'il y avait un bout de tableau Excel, etc. ; cela se comprend mieux !

Tu es juge régional depuis 1990. Tu as été comité de course régional depuis 1996 mais surtout tu as participé activement à la vie sportive de la ligue. Cela a commencé dans le département des Yvelines, que ce soit ton club de Dennemont ou St Quentin. Très rapidement, tu as pris la commission sportive dont tu t'es occupé très longtemps. Et surtout, tu as été le Président de la Ligue Ile de France. Tu as été mon Président. J'ai eu l'honneur, cher Alain, d'être pendant un petit moment ton secrétaire général. Ce qu'il y a de fabuleux avec Alain c'est qu'il vous donnait envie de faire sans vous le dire. Alain ne parle pas beaucoup, il agit. Notamment, il agit à travers une gazette qui dure depuis qu'Alain a décidé de s'en occuper. Dieu sait si c'est compliqué d'avoir une périodicité à écrire quelque chose.

Je pense que tout le monde dans la ligue a un souvenir d'un coup de fil d'Alain : tu m'as fait deux lignes sur ce truc-là, il faudrait en faire un peu plus. Alain s'est toujours beaucoup impliqué sur cette gazette et sur le site internet de la ligue.

Alain c'est l'archétype du bénévole qui ne demande rien mais qui donne tout pour sa passion et pour faire avancer les choses.

Alain, au nom de la FFVoile, nous sommes tous ici très fiers de te remettre la médaille d'or pour tout ce que tu as fait pour la voile au travers de tes différentes missions.

(Applaudissements)…

M. Alain LAIGLE.- Je voudrais ajouter un tout petit mot. Jean-Luc a commencé ma vie en Ile-de-France alors que je commençais en tant que bénévole en 1967 en Bretagne où j'étais secrétaire général du cercle nautique de Perros Guirec de 1969 à 1995 ; le président était toujours un notable du pays breton. Il fallait équilibrer entre les parisiens et les bretons.

J'ai rencontré beaucoup de gens sympas. J'avais prévu de parler du bénévolat, mais c'est un peu court. Je voudrais juste faire une petite remarque. En tant que bénévole, on passe énormément de temps mais il faut aussi peut-être penser que l'on a une famille, des amis, etc. et aussi penser à eux et ne pas tout faire pour le bénévolat qui est une partie de notre vie.

Je vous remercie.

(Applaudissements)…

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Je vais demander à Nelly LEMAIRE de nous rejoindre.

Je vais être obligé de dévoiler notre intimité, Nelly. J'en suis désolé.

Lorsque j'ai fait mes premières évaluations de comité de course c'était avec quelqu'un que tu connais bien, qui était le Président du comité de course, qui s'appelait Pierre LEMAIRE. Il se passe une première journée où je vois que la secrétaire du comité de course c'est Nelly. Je me dis que je suis avec un super comité de course, Pierre. En évaluation, j'essaie de faire le mieux que je peux et je vois Nelly qui avait anticipé toutes les décisions que j'étais en train de prendre. On n'avait pas encore fait trop connaissance ; il fallait mouiller un peu loin et faire une descente dans la navette. Je suis descendu le premier et, en fait, tu as raté la filière et tu es tombée dans mes bras.

(Rires)…

Cela a commencé comme ça.

Bref, à part nos histoires, c'est un vrai plaisir pour moi que tu sois là, Nelly.

Nelly, Alsacienne de naissance, licenciée au Club Nautique du Rhin Colmar. Tu es totalement bénévole et tu t'es aussi occupée de tes 4 garçons, déjà un vrai boulot en soi ! Tu avais aussi une vie professionnelle puisque tu étais comptable.

Les 4 garçons naviguent (Opti, 420, Europe) et comme de nombreux parents, Nelly et Pierre vont donc les emmener aux quatre coins de France.

Pierre se lance dans l'arbitrage et, au fur et à mesure de sa formation, Nelly suit, mais pas seulement, car elle n'est pas inactive, plutôt même du genre hyperactif ! Nelly devient donc « secrétaire comité de course ». Je vous garantis qu'elle en connait un rayon, en termes de gestion de la course, même si elle est bien trop modeste pour l'avouer. Allez savoir combien de procédures de départs elle a pu noter sur ses cahiers ?

Enfin, qui n'a pas vu Nelly passer entre les tables des bénévoles en charge des inscriptions ou bien des résultats, sur de multiples championnats, pour distribuer à toutes et tous bonbons et sourires.

Pierre et Nelly ont également sillonné les routes avec leur « caisse » (camping-car en alsacien) pour de nombreux voyages en France mais aussi dans toute l'Europe, Cap Nord par exemple, ou bien plus au chaud avec le Maroc ou la Tunisie.

Nelly a également une vie parallèle en dehors de la voile, puisque c'est une artiste bien qu'elle s'en défende. Elle est actuellement présidente d'une association d'artistes peintres locaux qui se réunissent chaque semaine pour peindre. Sa fibre bénévole l'amène à rester active dans différentes associations caritatives, comme Caritas d'Alsace par exemple.

Toujours souriante, toujours efficace, Nelly sera à nouveau à pied d'œuvre à Hyères, sur la Semaine Olympique Française le mois prochain.

Je vous propose d'applaudir Nelly et qu'on lui remette la médaille d'or de la FFVoile.

(Applaudissements)…

Mme Nelly LEMAIRE.-Je suis tellement émue que je ne trouve plus mes mots. Pas une seconde, j'aurais pu penser qu'une chose pareille m'arrive.

Demain, on sera à une régate à Plobsheim.

Merci. Je vais continuer tant que cela ira. Cependant, les années commencent à compter.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Merci, Nelly. Encore bravo à toi.

(Applaudissements)…

VIII. Création d'une fondation FFVoile abritée au sein de la fondation du sport français

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Le sujet est d'autoriser la Fédération à créer une fondation.

La fondation est extrêmement encadrée.

En 2011, à l'initiative du CNOSF, on a eu la création de la fondation du sport français qui est une fondation qui peut abriter d'autres fondations pour le sport. Cela a l'énorme avantage d'offrir toutes les garanties d'une fondation sans en avoir à gérer la complexité.

Je propose à l'assemblée générale, après l'accord que nous avons eu du conseil d'administration, de valider la mise en place d'une fondation pour la FFVoile que l'on appelle sous convention d'abritance avec la fondation du sport français.

Les missions que l'on pourra donner à la fondation et pourquoi une fondation.

On s'aperçoit que pour trouver des partenaires, du sponsoring, c'est extrêmement difficile. Beaucoup d'entreprises voire de particuliers sont prêts à mettre de l'argent dans une fondation dans le cadre de la défiscalisation. Dans la voile, on a la chance d'avoir un relationnel auprès de nos différents chefs d'entreprise prêts à mettre des sommes raisonnables mais défiscalisées alors que, si l'on rentre dans un dialogue de sponsoring, les objectifs sont assez différents.

Je pense que cela peut être un très bon apport pour la FFVoile de récupérer des fonds via une fondation.

Les missions de la fondation FFVoile doivent être définies mais pourront être en particulier :

- De conduire, favoriser, soutenir et développer les projets d'intérêt général à caractère social, humanitaire, éducatif, inclusif, environnemental, de santé et/ou sportif plus particulièrement par la pratique de la voile.

- De promouvoir et favoriser le développement d'événements et d'animations permettant de collecter des fonds destinés à participer au financement d'activités d'intérêt général ainsi qu'à la mise en place de partenariats avec toute structure œuvrant notamment dans les domaines éducatifs, de la santé, du handicap, de la formation, de la solidarité, de réinsertion, d'égalité des chances ou d'environnement.

- De réaliser, promouvoir et développer toute action autour de la solidarité et l'héritage en lien avec la pratique de la voile, notamment dans le cadre d'actions de solidarité.

- De financer des bourses dédiées à l'accompagnement du double projet des sportifs de Haut Niveau de la FFVoile.

La fondation du sport s'occupe de la gestion totale des fondations qu'elle abrite. C'est un abonnement annuel de 5 000 €. Si l'on ne fait pas rentrer de fonds, cela coûtera 5 000 €. Sur les fonds qui rentrent, le pourcentage du prélèvement est autour de 10 %. Quand le pourcentage prélevé est supérieur à 5 000 €, ce sera du bonus pour eux. Nous n'avons rien à payer dans ce cadre-là.

Avez-vous des questions avant de passer au vote ?

Un intervenant.- Une fondation pour la FFVoile est une très bonne chose. Pourra-t-on se servir de ce support pour les clubs afin de bénéficier d'apports de mécènes qui pourraient transiter par cette fondation qui reverse aux clubs ? Est-ce, à ce moment-là, un reversement à 100 % ?

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- De toute façon, il y aura la retenue de la fondation du sport de 10 % sur tout ce qui transite.

Ensuite, il faut étudier le retour vers un club et non pas vers la fédération pour aller ensuite vers un club. Il faut que l'on regarde la traçabilité. Si c'est dans le cadre des statuts et des missions de la fondation, il faut voir comment on peut attribuer en l'occurrence à un club qui n'est pas la fédération ces sommes-là. A priori, c'est un des axes que l'on souhaite pouvoir développer et que cela puisse être une plateforme servant à l'ensemble des clubs en capacité de mobiliser du mécénat.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Non)*

Nous pouvons passer au vote.

« L'Assemblée Générale de la FFVoile valide la création de la fondation FFVoile sous convention d'abritance avec la fondation du sport Français.
La fondation FFVoile a pour objet en lien avec les missions de la fondation du sport Français, de promouvoir notamment, le mécénat pour contribuer au développement de projets citoyens et responsables dans le champ de la Voile. »

La résolution est adoptée.

(Applaudissements)…

IX. Expérimentation des licences et titres fédéraux

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Les enjeux c'est bien de valoriser et de compter l'ensemble de nos pratiquants pour élargir notre périmètre, donc notre poids d'influence auprès des ministères, des collectivités.

C'est également de consolider notre modèle économique à toutes les échelles y compris jusqu'aux clubs qui n'ont pas de retour aujourd'hui sur la diffusion des licences. C'est également promouvoir la pratique sportive sous toutes ses formes, en tout cas de la faciliter notamment pour les régates de clubs départementales ou régionales et d'accompagner l'évolution culturelle des modifications de pratique.

L'objectif 2023 c'est :

- De pouvoir valider en réel l'ensemble des hypothèses des modèles économiques, les risques des transferts des licences clubs vers une licence de type loisir.

- D'évaluer les besoins notamment en informatique ainsi que les services associés pour ce changement de modèle.

- De soulever toutes les questions que l'on n'a pas pu prévoir ou évaluer a priori.

Dès lors, nous allons être amenés dès la phase expérimentale à tester des dispositifs et agir potentiellement de manière dérogatoire/non prévue par nos textes statutaires et réglementaires.

On maintient la licence club adultes et jeunes. Pour tout le reste, on part sur un modèle forfaitaire basé sur le chiffre d'affaires, le budget lié aux activités nautiques.

Le passeport voile est remplacé par deux kits pédagogiques à 2,50 € et un kit sport à 10 €. Là aussi, on a besoin de tester ces chiffres.

Le kit pédagogique est à peu près équivalent à ce qu'il y avait dans le passeport voile. On prend le livret de progression que l'on va essayer de digitaliser, l'assurance pratique enseignement et, au-delà de 600 kits vendus, le produit de la vente reste au bénéfice du club.

Concernant le kit sport à 10 €, beaucoup ont fait valoir le besoin d'une licence pour l'animation, une licence pour pouvoir favoriser et faire venir les plaisanciers aux jeux de la régate. Dans le cadre de l'expérimentation, l'accès à la compétition grade 5C du club. L'objectif est que les détenteurs de ces kits sport puissent commencer à participer et à accéder aux régates de premier niveau. Le kit comprendra également l'assurance pratique loisir et régate 5C. Au-delà de 500 kits vendus, le produit de la vente reste au bénéfice du club.

Pour cette expérimentation, on a fait le choix de rester sur un nombre réduit de clubs parce que l'on nous n'avons pas les outils informatiques nous permettant de généraliser une expérimentation à plus grande échelle. Tout se fera à la main avec les clubs volontaires qui seront sollicités.

Du coup, on change complètement de modèle. On ne parle plus de licences temporaires ni de passeport voile. On n'a plus les équivalences en termes de titre, il convient donc que l'Assemblée Générale après que le Conseil d'Administration l'ait également fait, autorise donc le Bureau Exécutif à pouvoir déroger, temporairement jusqu'à l'Assemblée Générale 2024 qui aura lieu en mars 2025, à l'application des textes statutaires/réglementaires de la FFVoile dans le strict cadre des expérimentations validées par le BE et liées à la réforme des titres et licences.

Avez-vous des questions ?

Une question de M. Eric LIMOUZIN, Nouvelle Aquitaine : il est très dommage de devoir traiter le sujet de la licence en ligne en dehors de cette expérimentation. Sauf erreur, les textes vus ce matin ne précisent pas s'il s'agit uniquement des primo licences.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Dans les textes qui ont été vus ce matin, il est bien précisé que la prise de licence individuelle est uniquement pour les nouveaux licenciés ou les primo licenciés.

Une question de Sylvie HARLE, Guadeloupe : quel est le planning de l'expérimentation ?

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- On est en train de finaliser la liste des clubs qui vont rentrer dans l'expérimentation. On est en train de définir le panel pour qu'il puisse être représentatif à la fois du territoire (les façades maritimes et les ports d'eau intérieurs) ainsi que les tailles et les spécificités des clubs. On s'était donné fin mars mais on a pris un peu de retard avec nos correspondants dans les territoires. On a confié aux ligues avec leurs cadres techniques de nous faire des propositions de clubs. On a déjà eu quelques réponses. Dès que l'on aura les clubs, on lancera le dispositif dans la foulée. On fera un bilan tous les trimestres et les clubs auront pour consigne de nous faire remonter au fil de l'eau les difficultés qu'ils ont rencontrées, les besoins de développement…

On fera un bilan en fin d'année, probablement octobre/novembre pour vous faire une présentation et voir avec vous quel scénario retenir. L'idée est de soumettre ces principes à l'assemblée générale 2024 ou 2025 pour une application à l'ensemble du territoire.

M. Eric LIMOUZIN.- Ok pour la réponse de Jean-Luc.

M. Patrick BOYER, Réunion.- Sur la slide vous avez bien mis le montant forfaitaire en fonction du chiffre d'affaires lié aux activités nautiques, ça va forcément impacter le chiffre d'affaires.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Activités nautiques de voile.

M. Patrick BOYER.- Il faudra faire une comptabilité séparée.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Pour les clubs qui sont multi activités ? *(Oui)*

Cela fait partie des choses qu'il faudra affiner.

Mme Hélène TACONET, SRH.- Comment va être calculée la contribution forfaitaire ? Est-ce un petit pourcentage par rapport au chiffre d'affaires ?

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Pour le moment, on est parti sur un scénario par palier et on a fait des évaluations en prenant les chiffres 2019. On s'est assuré qu'il n'y avait pas de clubs qui payaient plus. Les petits et moyens clubs ne paieront pas plus que ce qu'ils ont payé en 2019.

Une question de Sylvie HARLE : quelle est la portée des modifications pouvant être faites dans le cadre de la souplesse que l'assemblée générale doit voter ou peuvent-elles impacter le poids de ces clubs lors de l'assemblée générale de fin 2024 ?

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- On a 1 100 clubs sur une expérimentation de 9.

Sylvie, l'idée c'est que l'on prend les chiffres de 2022 pour leurs pouvoirs votatifs. A l'issue de 2023, on verra si ces clubs restent dans l'expérimentation, si l'expérimentation s'arrête ou si elle se prolonge.

De toute façon, pour 2024, les clubs qui seraient dans l'expérimentation vont garder pour l'instant leurs pouvoirs votatifs de 2022 sachant que cela n'impactera pas leurs pouvoirs votatifs pour l'assemblée générale élective puisque ce matin vous avez voté quelque chose qui est en fonction du nombre de licences clubs notamment adultes et jeunes.

Une question de M. Arnaud FAUTRAT, Bretagne.- J'ai plutôt une remarque.

Les licences et les passeports voile sont des sujets sensibles. On y travaille.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Pas de souci.

M. Régis MITONNEAU, représentant de classe.- Quelle est la durée des kits, le kit sport en particulier ? Le kit pédagogique c'est clair, cela dépend du stage.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Y a-t-il d'autres questions ?

Une remarque de Raymond GOHIER, Nouvelle Aquitaine : nous n'avons pas été associés aux choix des clubs du moins à ma connaissance.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Je n'ai pas connaissance de savoir si Raymond a été associé ou pas.

S'il ne l'a pas été c'est dommage.

Ce sont 9 clubs qui doivent être choisis à la fois avec une problématique géographique, une problématique de dynamique sportive, d'enseignement. Honnêtement, ceux les mieux placés pour savoir éventuellement quels clubs pourraient rentrer c'est le groupe de travail qui, nationalement, y travaille. Après, que l'on échange avec les ligues c'est bien normal mais pour avoir un échantillon le plus proche possible de ce que l'on peut imaginer et surtout comme vous venez de l'évoquer, forcément cela pose beaucoup de questions il faut des profils extrêmement différents.

Les personnes les mieux placées pour choisir ce sont les gens déjà en réflexion sur cette expérimentation depuis un certain temps. Il n'y a pas de secret. Bien évidemment, on en reparlera.

M. Stéphane DOLIDIER, Normandie.- Le forfait serait basé sur l'année 2019, comment est réévalué annuellement ce forfait ?

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Cela fait partie des choses qui nous restent à affiner. Pour le moment, on n'est pas tous d'accord au sein du groupe de travail.

Il y a plusieurs solutions, soit on a une contribution fixée pour la mandature, soit on a un contrat de progression chaque année avec un pourcentage. Ce sont les deux scénarios sur lesquels on discute.

On peut passer au vote de la résolution.

« 'Assemblée Générale, organe compétent pour orienter et contrôler la politique générale de la FFVoile, autorise souverainement le Bureau Exécutif à pouvoir déroger temporairement jusqu'à l'Assemblée Générale 2024 qui aura lieu en mars 2025, à l'application des textes statutaires/réglementaires de la FFVoile dans le strict cadre des expérimentations validées par le BE et liées à la réforme des titres et licences. »

La résolution est adoptée.

(Applaudissements)…

X. Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur

Docteur Olivier CASTAGNA, Médecin Coordonnateur.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme chaque année, je viens vous présenter le bilan de la surveillance médicale des sportifs labellisés pour l'année 2022.

Je vous rappelle que le législateur nous impose de mettre en place cette procédure.

Les résultats présentés ici sont les attendus des ministères chaque année. Il nous est demandé de présenter le nombre d'inscrits sur les listes ministérielles, le nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire.

Vous avez l'évolution de la taille de la population depuis 2006. On est passé de 455 à 373 sujets pour l'année 2022.

La répartition de ces 373 sujets se fait comme suit. La majorité étant faite par le dériveur.

Si l'on regarde la répartition en pôles et hors pôles de ces sujets, il y a une évolution d'année en année. On est arrivé maintenant à 71 % des personnes qui sont en pôles et 29 % hors des pôles.

Si l'on regarde le taux de réalisation des 373 sujets :

74 % des sujets ont réalisé la totalité des examens.

25 % ont réalisé au moins un des examens.

1 % n'a fait aucun examen.

75 % des sportifs de haut niveau ont réalisé leur bilan et 68 % chez les élites.

Dans les pôles, 78 % des sujets ont réalisé la totalité de leur suivi et 66 % des sujets hors pôles.

Regardons comment se répartit cette proportion d'examens réalisés et non réalisés en fonction du support.

On voit qu'en Catamaran, 70 % des sujets ont réalisé la totalité des examens, idem pour la course au large

En dériveur : 81 % des sportifs ont réalisé la totalité des examens.

En habitable Inshore : 65 % ont réalisé la totalité des examens.

En paravoile : 100 % ont réalisé la totalité des examens.

En planche à voile : 76 % ont réalisé la totalité des examens.

En Kite : 67 % des sportifs ont réalisé la totalité des examens.

Vous avez la répartition pour chaque pôle.

J'en ai terminé pour ma présentation. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Je vous remercie.

(Applaudissements)…

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Avez-vous des questions ? *(Non)*

Merci Olivier.

XI. Présentation des services Développement, Pratiques sportives et disciplines de Haut Niveau, Haute Performance et PPF, de la Commission Centrale d'Arbitrage, de la Mixité, de la Responsabilité Sociale et Environnementale, de la Vie Fédérale

1. Développement

M. Pascal BERTHAULT, Vice-président en charge du Développement.- Concernant les prospectives du service développement, on ne parle pas de développement en tant que tel ; on parle au sens large. On ne parle pas seulement d'avoir plus de licences, plus de pratiquants ou plus d'activités. On parle aussi de recherche de qualité et de durabilité dans les actions que l'on veut porter.

Pour aller à tout ça, il faut une équipe des ressources humaines, une équipe technique nationale développement en charge d'animer les trois pôles : prospective développement, actions éducatives et formation/emploi.

Ed a parlé d'un budget national 2023 en forte augmentation : 1,2 M€ pour 724 000 € en 2022. C'est la confirmation de notre volonté de diversifier nos sources de financement en répondant aux appels à projets. C'est le moment où je tiens à remercier toute l'équipe du service sous la responsabilité de Sylvie (LASSO) qui a joué le jeu. Pour aller obtenir autant de financement c'est beaucoup de travail et ce sont aussi des perspectives de beaucoup de travail à venir. Une fois que l'on a obtenu ces appels à projets, il faut les mettre en place, les gérer.

Merci à toute l'équipe.

Ce budget est complété par le budget décentralisé : le financement dans les ligues représente 1 120 000 € en 2022. On ne connaît pas les projections pour 2023. On utilise les ressources au niveau national pour mener nos actions de développement.

Une équipe, un budget c'est la volonté aussi de continuer nos actions collectives : tous les travaux thématiques que l'on mène avec les régions, les territoires, les colloques, les réunions en distanciel ou présentiel, et les groupes de travaux que l'on mène avec les territoires et les clubs.

Développer davantage les services individualisés c'est aussi, par exemple, tout ce que l'on va proposer aux clubs en direct : les accompagner sur les appels à projets, sur le montage de nouveaux produits, être au plus proche de leurs demandes. On anime des ateliers sur les établissements, les plans d'eau intérieurs. C'est un tas d'actions nous permettant d'être en contact avec l'ensemble des clubs.

L'objectif c'est d'accompagner la performance économique du service mais aussi du réseau : tous les clubs. On va continuer la formation sur les calculs de coût. Cette formation est déterminante par rapport aux ressources humaines dans nos clubs. C'est accompagner la recherche de nouveaux financements, accompagner les clubs pour répondre à des appels à projets.

On veut aider à diversifier les offres de pratiques que ce soit au niveau du Wingfoil où, pour la 4ème année, on va continuer l'acquisition des matériels, à la promotion de l'activité, au cofinancement à travers l'école de sport avec Banque Populaire : les outils, l'enseignement.

C'est accompagner le réseau des Coach Plaisance et les écoles de croisière et de proposer des services adaptés à leurs attentes.

Pour la 2ème année, c'est accompagner plus de clubs dans cette dynamique de Slow Tourisme qui a très bien fonctionné. Je vous rappelle que l'on avait répondu à un appel à projets de l'ADEME en la matière, et cela fonctionne plutôt bien. Il y a des régions pour lesquelles l'implication est très importante comme l'Occitanie.

On veut intégrer dans les documents produits pour l'école de sport tout ce qui est relatif à l'éducation, à la santé et à l'intégrité des pratiquants dans nos clubs. Ces documents vont nous permettre de donner les bonnes bases à nos jeunes futurs régatiers.

Pour le Kite, on a finalisé l'expérimentation : les coaches kite. On continuera aussi à les accompagner que ce soit à travers la production de documents, de documents pédagogiques, etc. concernant cette activité que l'on doit intégrer dans notre giron.

On peut parler de la performance sociale, élément essentiel de positionnement auprès des pouvoirs publics. Nos fédérations sont évaluées sur leurs performances sociales vis-à-vis de leurs usagers. C'est aussi une reconnaissance de notre savoir-faire en la matière et celle de nos clubs.

* On va pérenniser le programme La Mer est à Vous. On arrive en fin de 3ème vague du programme. Maintenant il faut que l'on accompagne nos régions vers les PRIC, (Plan Régional Investissement dans les Compétences). Le financement pour ce type d'activités sera en régions. On est en négociation pour une 4ème vague.

* Développer les offres de voile santé bien-être, c'est développer les partenariats, par exemple, avec la ligue de Bretagne et la fédération d'aviron sur un projet qui s'appelle nautique santé. C'est aider nos clubs à définir des protocoles d'accueil de patients en voile notamment sur des personnes souvent en dépression, les séniors après un cancer et d'autres types de maladie. Mettre en place des partenariats avec les acteurs du sport santé, les maisons de santé.

* Amplifier nos actions sur l'éducation à la mer. Depuis deux ans, on a lancé l'animation du réseau des classes de mer. On s'est engagé à produire des outils pédagogiques sur l'éducation à la mer pour les primaires et les collèges.

La Transition numérique. On a dématérialisé les contrats de location afin de simplifier cette tâche complexe pour quelqu'un qui vient utiliser trois fois par jour le point location et qui doit remplir trois fois son contrat. On a déployé des outils de tracking pour aider à la sécurisation des sites de pratiques. Cette offre d'expérimentation est faite avec les écoles françaises de voile.

Concernant la dématérialisation de la progression du pratiquant, le livret est en cours d'expérimentation. On espère l'appliquer en 2024.

La transition écologique. Si l'on passe à 4°C, la montée des eaux va faire que bon nombre de nos structures seront impactées. Il y a déjà des structures impactées puisque tous nos plans d'eau intérieurs commencent à rencontrer des difficultés de façon significative. Il nous semble tout à fait adapté que l'on se préoccupe de voir comment on peut décarboner nos activités. Quelques exemples :

* Renforcer l'engagement du réseau Ecole française de voile. On va travailler les grilles d'audit concernant ce label.

* Faire des échanges de bonnes pratiques.

* Expérimentation d'équipement. C'est répondre à des appels à projets pour obtenir du matériel, des moteurs électriques par exemple.

* Diminuer notre impact sur nos packs. A-t-on besoin de distribuer autant de textiles dans nos clubs. Est-ce que nos packs correspondent à ce dont on a besoin ?

* Accompagner le développement de l'enseignement sur support, ce qui nous paraît utile afin d'arrêter de consommer du carburant de façon intensive dans certaines conditions.

Mobiliser nos ressources humaines. Comment fait-on pour rendre ce métier de nouveau attractif ? Cela passe par :

* Diversifier nos offres pour enrichir les métiers et diversifier les compétences de nos professionnels.

* Travailler sur nos coûts.

* Aider à la transition numérique pour diminuer un certain nombre de charges de travail qui ne sont pas tout à fait génératrices de financement.

* S'engager dans la transition écologique. C'est un métier porteur de valeur. Si l'on oublie de mettre en avant ces valeurs, c'est un peu décourageant.

* Améliorer les infrastructures. C'est lié à la pénibilité du travail. Comment peut-on prendre en compte cette pénibilité pour faire en sorte que nos professionnels aient envie de rester dans notre giron.

* Renforcer la performance sociale -là aussi on est sur les valeurs- pour donner du sens à leur engagement. C'est un travail de valorisation du parcours professionnel indispensable qui est l'affaire de tous.

(Applaudissements)…

Merci à vous.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- On va enchainer avec Christine FOURICHON pour la formation et Pierre LE BOUCHER pour l'action éducative.

Mme Christine FOURICHON, Vice-présidente en charge de la Formation .- Formation/emploi. Avec la formation, le travail ne s'arrête jamais.

Trois grandes priorités pour 2023 : la rénovation des diplômes, poursuivre le travail pour l'accompagnement des trajectoires professionnelles et travailler en réseau.

Rénovation des diplômes.

* Ré-enregistrement du CQP Initiateur voile. On pourra diplômer les gens avant 18 ans. On doit rentrer dans une formalisation un peu différente pour respecter les blocs de compétences. Le contenu n'évolue pas tant que ça. La sécurité répond aux besoins aujourd'hui. On va le présenter avec trois blocs de compétences : enseigner, un bloc transverse à tous les sports qui correspond aux capacités d'accueil, d'animation et de communication et un bloc qui correspondra à des compétences qui ne sont pas forcément enseignées, accueillir le pratiquant, lui donner des consignes de sécurité, des conseils, préparation du matériel, faire le petit entretien, soit accompagner la mise en place de

l'activité. Puis, des évolutions vont être déployées, par exemple le module prévention des violences.

* Rénovation de la filière sport : BP, JEPS et DE JEPS.

On sait que l'on aura un BP Voile.

On intègre les résultats des enquêtes métiers : nos besoins. On s'inscrit dans la feuille de route de l'Etat.

Trajectoires professionnelles

* Enquête employeurs : analyser et intégrer les résultats.

* Plateforme d'orientation des métiers : attractivité, promotion des métiers ; formation continue pour évoluer.

* Valorisation des compétences.

* Offre de formation : déploiement de l'offre de formation et audit intermédiaires Qualiopi.

Travailler en réseau.

* Evolution de la plateforme pédagogique : migration avant fin 2024.

* Mutualisation et mise en commun d'expérience.

* Colloque formation le 3 décembre 2023.

Applaudissements)…

M. Pierre LE BOUCHER, Vice-président en charge de l'Action Educative.- Je vous fais un petit rappel des actions de 2022.

* « Route du Rhum virtuelle 2022 » avec 2341 classes participantes à l'opération (environ 55 000 élèves).

* Du « Virtuel au Réel » avec des cycles de voile financés sur les territoires de Bourgogne Franche Comté / Hauts de France / Ile de France / Bretagne.

* Séminaire FFVOILE / USEP.

On va passer tout de suite sur les grands axes de 2023 autour de 5 points.

Actions en cours.

* Poursuite de la « course au large virtuelle » à l'attention des classes.

* Du Virtuel au Réel sur les territoires de Nouvelle Aquitaine / AURA / SUD et Guadeloupe.

* Finalisation du « kit pédagogique olympique 2024 » pour créer un groupe de supporters des équipes de France au sein du public scolaire.

* Poursuite du travail de rénovation des contenus scolaires.

* Renforcement des liens avec les ministères et les fédérations scolaires.

(Applaudissements)…

2. Mixité

Mme Christine COURTOIS, Vice-présidente en charge de la mixité.- Je vais parler de la mixité qui comporte deux volets :

* Développement de la pratique féminine.

* Voile Handi Valide et Paravoile.

DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEMININE

Enjeu et objectifs du plan 2021/2024

Rendre la pratique de la voile accessible au public féminin à tous les âges et à tous les niveaux de pratique.

Fidéliser le public féminin pour diminuer la différence entre les 42 % de passeports voile et les 26 % de licences club. On s'aperçoit que les jeunes filles n'abandonnent pas la voile. Les filles arrivent à tous les âges à la voile. En revanche, on a beaucoup de mal à les fidéliser.

Agir sur le dispositif global d'encadrement en faisant évoluer le contenu des formations fédérales, BPJEPS, DEJEPS, etc., afin de sensibiliser les stagiaires au développement de la pratique féminine, aux freins à la pratique et à tout ce qui est en lien notamment avec le harcèlement d'ambiance.

Permettre une meilleure représentativité des femmes dans les instances de gouvernance et dans l'organisation des pratiques. La loi va faire évoluer les choses. En 2028, on devra avoir une parité dans les ligues.

Décliner le respect de l'exigence de parité aux instances des ligues, CDV et clubs.

Poursuivre et accentuer l'animation du réseau.

Notre ambition pour 2023

Poursuivre la mise en œuvre des objectifs prioritaires du plan de féminisation :

* Instaurer un système « d'ambassadrices du sport au féminin ». On demandera à ces ambassadrices de travailler avec les élus des territoires, les élus de ligues notamment pour

construire et animer un réseau. Animer des ateliers sur la prévention du harcèlement d'ambiance et des violences, dans les clubs. Faire remonter les bonnes pratiques pour pouvoir les partager.

* Organiser des tables rondes à tous les niveaux, national, régional et départemental, à l'occasion de grandes épreuves ou d'événements : promouvoir la Mixité, faciliter les échanges et faire savoir ce qui se fait au niveau local.

* Impliquer davantage de femmes dans la gouvernance et l'organisation des pratiques en créant une rubrique « Parcours de femme dirigeante »et en organisant une journée des dirigeantes.

* Poursuivre le programme de formation spécifique d'arbitrage féminin en appliquant, dès que possible, une parité sur l'arbitrage.

* Promouvoir et accroître la réussite des féminines dans le Haut Niveau.

* Déployer l'expérimentation avec des clubs volontaires pour élargir leur offre de pratique en proposant des créneaux 100 % féminins. Dans l'offre de pratique que nous avons, la plupart des groupes sont mixtes dans les clubs. Pour certaines femmes, la mixité est un frein à la pratique. Certaines ont besoin d'être dans un milieu plus bienveillant, plus sécure. Pour certaines, le 100 % féminin est un passage nécessaire pour aller vers la mixité. 4 clubs sur le territoire se sont lancés dans l'expérimentation : Lorient, Douarnenez, Etretat… Un appel à projets sera lancé pour d'autres clubs.

VOILE HANDI VALIDE ET PARAVOILE

Objectifs et enjeux

* Faire de la voile Handi Valide une pratique transversale 100 % Inclusive.

* Faire de l'inclusion un principe directeur de notre fédération dans tous ses projets. Nous avons 1 100 clubs à la fédération. Un peu plus de 300 clubs ont une offre de pratique pour les personnes en situation de handicap. Nous souhaitons que demain une personne handi, qui souhaite faire de la voile, puisse trouver un club qui l'accepte.

* Développer des offres de pratique pour tous et toute l'année.

* Enjeu majeur en perspective des J.O 2032 : promouvoir le retour de la voile paralympique.

La stratégie

5 axes de travail :

* La captation du public.

* Le développement des pratiques non compétitives et compétitives.

* La fidélisation.

* Le Haut Niveau.

* Le développement, le renforcement, l'élargissement et la structuration des réseaux.

3 fonctions support :

La formation, la communication et le développement d'un pôle Ressources.

Les priorités 2023

La communication :

* Semaine Nationale Handivoile et Handivalide aura lieu en juin avec l'objectif d'avoir 100 clubs qui pendant une semaine ouvrent leurs portes aux personnes en situation de handicap et proposent des animations, des baptêmes. On laisse votre imagination travailler pour cet événement.

* Nouveau site internet et charte de l'inclusion.

* Faire de nouvelles productions vidéo et avoir des supports pédagogiques. En effet, plus on communiquera sur le fait que la voile est un sport qui peut être pratiqué quel que soit son handicap sera sans doute un moyen de faire venir d'autres personnes à la pratique.

* Organiser des tables rondes sur les grands événements (Spi Ouest France, Jacques Vabre) et en étant présent sur les salons du handicap.

Le développement :

* Diversifier les publics en ouvrant à des personnes dyspraxiques ; on va signer prochainement une convention avec la fédération. En travaillant avec des personnes sourdes et malentendantes, blessés de la défense.

* Diversifier les pratiques en ce sens où les personnes en situation de handicap ont aussi les mêmes rêves que les personnes dites valides et ont envie d'aller sur des supports parfois qui vont vite, notamment le foil et aller vers des pratiques tel que le parakite.

La formation :

* Intensifier la formation des moniteurs et des bénévoles pour les rassurer parce que, parfois, le handicap fait peur.

La compétition :

* On propose des stages de détection pour recruter de nouveaux coureurs, pour rajeunir et féminiser notre public. Les pratiquants de voile en situation de handicap sont assez âgés.

* Proposer des parcours sportifs attractifs et ne pas aller uniquement sur des supports conçus pour ce public. Les personnes en situation de handicap peuvent pratiquer sur tous les supports que vous avez dans vos clubs.

Le haut niveau :

* On va proposer un programme d'entrainement complet sur tout le territoire. En effet, les déplacements peuvent être un frein à la pratique. Si sur toutes les façades maritimes, on peut avoir de l'entraînement, cela contribuera justement à faire venir nos jeunes.

* Un accompagnement sur les régates internationales.

Je remercie les cadres : Bernard PORTE, Corinne AULNETTE et le chargé de missions Paul-Adrien CUVILIER qui accompagne les deux groupes de travail.

(Applaudissements)…

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Avez-vous des questions sur ces deux thématiques ? *(Non)*

3. Pratiques sportives et disciplines de Haut Niveau

M. Olivier BOVYN, Vice-président Voile Légère et Glisse.- Pour la pratique sportive, voile légère et glisse.

Réaffirmer une préoccupation RSE. C'est évident. On va être confronté dans le contexte actuel de problèmes de carburant, de déplacement, de réchauffement.

* Moins d'épreuves pour mieux d'épreuves.

* Des déplacements raisonnables et raisonnés.

* Etablir le bon ratio distance de déplacement / densité de flottes / niveau de confrontation nécessaire à la progression.

* Tout ceci ne sera pas sans incidences sur l'architecture du classement individuel des coureurs.

Il n'en demeure pas moins que cette architecture se heurte régulièrement aux contraintes imposées par un calendrier international non maîtrisé, Plaie des épreuves internationales sans sélection. On se retrouve parfois en situation délicate pour remplir nos propres championnats nationaux.

Mutualisation des moyens d'encadrement sur nos épreuves majeures en termes d'économie générale de nos déplacements mais aussi avec une préoccupation de rééquilibrage entre les ligues régionales et les prises en charge fédérales. Il faudra sûrement que je négocie avec Ed afin d'aller jusqu'à la prise en charge fédérale d'un certain nombre de coachs qui seraient en fait à disposition des concurrents quelle que soit leur ligue d'origine.

Il nous paraît important de réaffirmer une vision transversale des pratiques Windsurf. Le foil c'est bien mais après tout c'est quand même cher. On ne vole pas tous les jours. On est en pleine synergie avec la haute performance. Il faut que nos jeunes continuent à apprendre leur métier de windsurfer. On ne fait pas du foil tous les jours. Il faut :

* Maintenir et soutenir la filière planche à dérive.

* Apprendre le métier de Windsurfer pour les plus jeunes.

Il faut rester en tous cas le plus longtemps possible dans la double, voire la triple pratique.

Il est clair que toute l'architecture qui avait été mise en place a été bousculée par les choix World Sailing en termes de supports internationaux. On va essayer de travailler sur ce sujet et notamment de s'appuyer sur des Foil portatifs pour permettre une transition douce de la planche à dérive vers les supports de glisse.

Accompagner le développement du Kite.

Je remercie François BOVIS, d'avoir trouvé le problème et d'affirmer le principe. On va regrouper tous les kites sur un seul et même site de façon là encore à créer une densité de pratiques et faire en sorte qu'aujourd'hui le kite ne soit pas uniquement un peu à la remorque des Foil et Windfoil. On essaiera de mettre en place à l'occasion des étapes de l'Engie kite Tour des académies à destination des jeunes pratiquants de façon à faire que cet Engie kite Tour soit vraiment un élément d'aide à la promotion globale de la glisse.

L'explosion prévisible de la Wing Foil.

Cela me paraît une évidence. On voit déjà beaucoup de transfert notamment du kite vers la Wing. Un circuit international s'installe.

On a déjà produit une vidéo et une plaquette dédiées à la sécurité en Wing Foil.

On vient de publier un guide d'aide à l'organisation des épreuves Wing Foil. Il faudra sûrement que l'on crée une sorte de catégories pour les épreuves d'animation et notamment prévoir que les coureurs naviguent sur des (… ?) capables de supporter leur poids s'ils rencontrent une difficulté quelconque.

Développement des pratiques sportives pour tous.

Il faut surtout établir un trait d'union entre les pratiquants libres et la FFVoile. L'un des enjeux de ces fameux primo licenciés que l'on cherche à acquérir c'est aussi ici que cela se trouve, c'est-à-dire tous ces pratiquants libres qui peuvent aujourd'hui prendre auprès de la FFVoile une licence directement sur internet, si l'on veut avoir une chance de les acquérir, il faut leur permettre de venir chez nous sans contraintes majeures.

* Promouvoir le développement des bases de vitesse.

* Promouvoir les sites de pratique via Thespot2be.

* Réussir l'organisation de nos finalités nationales.

Faire vivre à l'année le Championnat de France des clubs FFVoile

Un formidable outil d'animation, de structuration et de développement et nous a permis lors du dernier Salon nautique de valoriser le club de Lorient.

La situation spécifique des 19-25 ans.

On sait bien que c'est la période de tous les dangers pour nous, c'est-à-dire que l'on investit beaucoup sur les jeunes coureurs en solitaire, en double. Puis, il y a les contraintes d'études, modes de vie, rupture d'équipages. Il faut absolument que l'on trouve des formes de pratiques qui puissent à la fois satisfaire leurs désirs de compétition avec très certainement moins de temps passé à l'entraînement et à la course. Donc, tout ce qui sera cours par équipe, le Match Racing et Inshore. Pour le coup, je me félicite avec ma collègue Corinne de la réussite du Championnat de France Espoirs que l'on a enfin réussi à complètement décalé des autres disciplines de façon à faciliter le transfert des pratiques solitaires, double et catamaran vers l'Inshore grâce aux flottes partagées.

(Applaudissements)…

Mme Corinne MIGRAINE, Vice-présidente Voile Habitable et Course au Large.- Avant de commencer, merci à tous pour votre endurance.

Je voudrais remercier les équipes de la fédération parce que je ne vais pas me limiter au département des pratiques sportives et non plus à remercier Marc BOUVET. Il s'est dévoué pour aller à Marseille aux Championnats de France foil et Match racing.

Je remercie surtout le service juridique et la Comm ainsi que Virginie TOUZEAU, Eric MARLIOT. Toutes ces équipes ont beaucoup travaillé cette année parce que l'on a géré beaucoup de crises. J'ai eu plutôt l'impression de travailler dans un service de pompiers à la FFVoile.

On va commencer avec ce grand format habitable. Il est très varié.

La course en temps compensé.

L'objectif est toujours de Maintenir nos actions au bénéfice de la pratique pour le plus grand nombre au moyen d'un système de Handicap OSIRIS accessible et performant, tout en coordonnant nos efforts et en renforçant nos relations avec le Pôle Course du Yacht Club de France (Ex UNCL) pour développer une offre de pratique complète et harmonieuse pour toute la voile qui utilise des systèmes de handicap.

La Flotte Collective Monotype.

C'est également un élément majeur de développement que nous souhaitons pérenniser : les finalités de pratiques flottes collectives et flottes partagées sous toutes ses formes que ce soit pour les jeunes et les adultes : Match Racing, Ligue Nationale de voile. On soutient ardemment les initiatives régionales en flotte partagée (Atlantique et Manche). On reste vigilant sur le maintien d'un programme de Match Racing à l'international qui permettra de retrouver la structuration que Match Racing a connu.

Course au large.

Maintenir notre engagement et notre accompagnement auprès des coureurs, des classes et des organisateurs de course au large.

Accroître les échanges avec les différents acteurs dont WS et maintenir une veille attentive face aux enjeux auxquels nous faisons tous face qu'ils soient technologiques, environnementaux ou égalités hommes/femmes avec comme souci premier d'assurer la meilleure sécurité possible des marins.

Face à ces enjeux, une question majeure se pose aujourd'hui « quel avenir voulons-nous pour notre sport ? ». Nous étudions aujourd'hui la possibilité d'organiser une Table Ronde de la Course au Large afin d'aborder avec tous les acteurs du large ces grands thèmes.

LA COORDINATION DE NOS ACTIVITES

Afin d'harmoniser nos actions et trouver des solutions aux différentes problématiques dans chaque ligue et en complément des Commissions Sportives des Ligues que nous réunissons deux fois par an, nous sommes attachés à maintenir les réunions nationales des « Acteurs de l'Habitable » afin d'animer et développer ce réseau. Nous développons pour cela des groupes de travail sur des problématiques choisies :

* Groupe de travail pratiques sportives, non-compétitives (rallyes, pratiques libres, naviguer ensemble…).

* Groupe de travail série d'accès habitable jeune (Open 570).

Nous Finaliserons les travaux sur les indicateurs/chiffres clés des Pratiques Sportives déclinables du niveau national jusqu'au niveau du club.

REDYNAMISER LES PASSERELLES ENTRE NOS DISCIPLINES

En course au large comme en Inshore un des objectifs de notre département est de briller à l'international en équipage en double ou en solo, sur des flottes monotypes ou non. Pour cela nous devons rester vigilants quant à la bonne formation des marins en offrant des opportunités de passerelles d'accès vers le plus haut niveau.

La Relance du TourVoile en Figaro Bénéteau 3 nous offre cette possibilité de construire un événement qui portera les valeurs et les objectifs qui nous sont chers : sobriété, transmission et formation.

Implication de la FFVoile aux côtés du Défi Français pour l'America's Cup - Orient Express et de Team France pour la Women America's Cup et la Youth America's Cup offre également une magnifique passerelle vers la voile professionnelle en valorisant des parcours transversaux olympique et inshore.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)…

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Avez-vous des questions pour Corinne et Olivier ? *(Non)*

4. Haute Performance/PPF

M. Guillaume CHIELLINO.- Merci d'être restés jusque là. Tout d'abord un petit mot pour remercier en tant que DTN tous les services de la fédération, service développement, pratiques sportives, performance, l'ensemble des CTS qui œuvrent au niveau national et au niveau régional. Comme Corinne l'a dit, bien évidemment toute l'équipe salariée de la fédération ; c'est une vraie et belle équipe qui a été reconstruite par l'équipe d'élus et le Président. Ces trois catégories vont bien ensemble. Pour moi, c'est un plaisir d'être DTN et de travailler dans des conditions aussi favorables. Je peux vous dire que ce n'est pas le cas de tous les DTN de toutes les fédérations.

J'ai la casquette service performance avec Loïc. Notre directeur de l'équipe de France Philippe MOURNIAC ne pouvait pas être avec nous aujourd'hui mais il fait un très gros travail au niveau de la haute performance. Je voulais également le remercier.

Vous avez la petite phrygie kite. Maintenant, on a aussi l'emblème de tous les sports ; celui de la voile est très sympa.

Vous avez l'équipe de France réunie à Hyères l'année dernière et l'équipe de France jeunes. Aujourd'hui, on est à 489 jours du 26 juillet 2024, cérémonie des JO. On a deux jours de plus pour se préparer pour les épreuves de voile, voire 491 jours, soit le 28 juillet 2024. On espère qu'il y aura énormément de monde pour soutenir cette belle équipe de France.

Les moments clés de l'E.D.F. Olympique en 2023.

Les grands objectifs de l'année 2023 : Le TEST EVENT qui sera le premier test évent de tous les sports. Les JO 2024 vont commencer par la voile à Marseille du 7 au 16 juillet. Ce sera pour nous l'épreuve principale de 2023. On souhaite se performer sur les Championnats d'Europe OPEN (plan d'eau de type méditerranéen), Monde (Kitefoil). On veut le plus possible s'entraîner sur ce type de plan d'eau puisque Marseille en est un. Pour le Kite, étant donné que le Championnat d'Europe est en Angleterre, on a décidé de garder le Championnat du monde comme épreuve la plus importante de l'année.

Le format d'organisation du TEST EVENT sera très proche des JO (athlètes et staff EDF FFVoile), le 1er de tous les sports. On va se mettre dans le contexte quasi-identique aux JO de l'année prochaine sachant qu'il n'y a qu'un seul sélectionné par discipline tout comme aux Jeux l'an prochain.

Nous sommes déjà qualifiés dans les 10 épreuves Olympiques. Ce n'est pas le cas dans tous les sports. Il y a environ 35 % des sports qui ont cette chance. On n'aura pas besoin d'aller batailler comme chaque fois pour aller chercher nos quotas aux Championnat du monde à Den Hague cet été. On peut directement se focaliser sur la préparation des Jeux Olympiques et, un peu plus tard, de la sélection des athlètes. En tout cas, le comité de sélection de la FFVoile qui a été validé par le CNOSF aura la lourde tâche de proposer aux CNOSF la délégation proposée de 7 femmes et de 7 hommes. On a un athlète de moins que la dernière fois. On a une parité totale aussi bien en nombre de médailles qu'en nombre de participants : 165 femmes, 165 hommes pour ces JO.

Notre objectif c'est d'avoir l'équipe de France olympique, 14 personnes connues au printemps l'année prochaine.

E.D.F. -Saison sportive et objectifs 2023.

On vous présente ce que fait l'équipe de France en ce moment.

Entraînements hivernaux : Martinique, Lanzarote, Vilamoura, Cadiz & Palma + les sites du Pôle Olympique et Pôles France.

Trofeo Princess Sofia – Palma – avril.

SOF Hyères en avril.

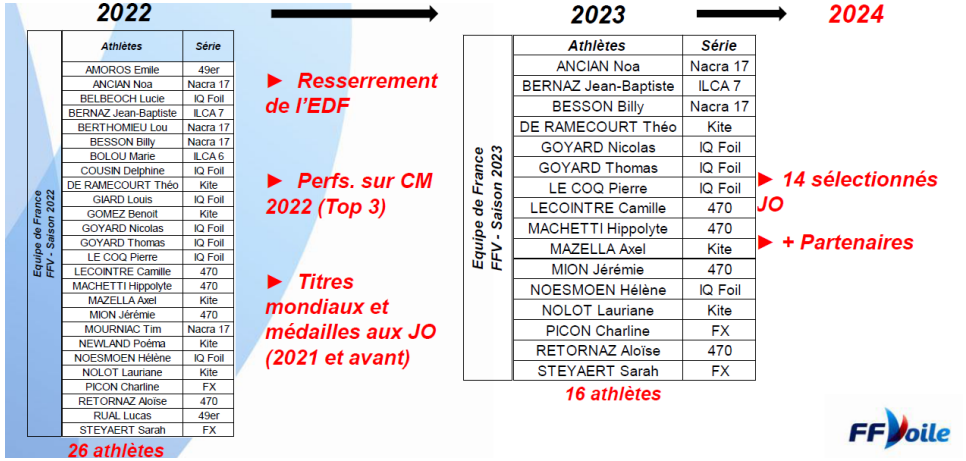
Test Event – Marseille – 7 au 16 Juillet 2023.

Championnats d'Europe OPEN 2023 (de mars à novembre).

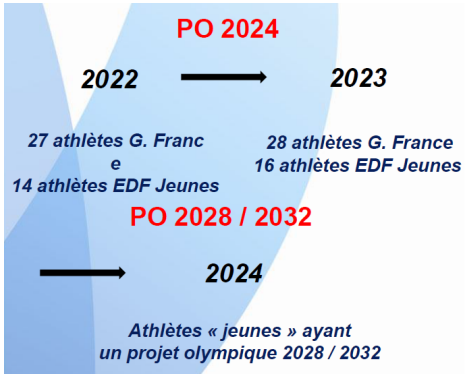
Championnat du Monde World Sailing – Den Hague (NED) – juillet.

Equipe de France - Voile olympique

Vous avez les membres de l'équipe de France que l'on a resserrée en 2023 parce qu'avec le directeur de l'équipe de France on a choisi d'augmenter les performances, les minima à réaliser pour être en équipe de France de manière assez drastique. Cette année, pour être en équipe de France, il fallait être sur un podium l'année dernière ou avoir été un grand champion ou une grande championne c'est-à-dire avoir eu une médaille olympique ou un titre mondial sur les années précédentes. On est passé de 26 athlètes en 2022 à 16 athlètes en 2023. L'année prochaine, on aura une équipe de France constituée des 14 sélectionnés et à peu près autant de partenaires.



Groupe France et E.D.F. Jeunes - Voile Olympique



On élargira en 2024 ce collectif pour préparer les JO de 2028 et 2032. On est vraiment dans une stabilité. Ce sont des athlètes qui sont très proches de l'équipe de France et ils pourront jouer les sélections dans les semaines à venir.

Site Olympique 2024



La maison de l'équipe de France et de la FFVoile.

Emménagement au nouveau Pôle Olympique.



Depuis le 23 février 2023 : 2 500 m² dédiés à la performance, à la formation des athlètes et de l'encadrement sportif de la FFVoile.

C'est une grande réussite et un super outil pour préparer les JO.

Demain, l'idée est que cela reste et demeure. Il y aura le pôle France, le pôle espoir, les meilleurs sportifs de la ligue. On veut également que ce soit un bâtiment qui rayonne sur l'ensemble de la région et de la France au niveau formation qu'elle soit régionale ou nationale.

M. Loïc BILLON, CTS en charge de l'Equipe de France jeunes, PPF et Pôles.- Depuis un peu plus d'un an et demi, on est vraiment dans la mise en œuvre du projet de performance fédérale où tous les services de la fédération sont réunis.

Les principaux travaux du PPF en 2023.

Lancement de la 2ème campagne de candidature des structures des Projets de Performance Régionaux (PPR - niveau territorial et national). Merci à toutes les ligues qui bâtissent l'avenir du sport de haut niveau de la FFVoile aussi bien sur les JO que sur les disciplines de haut niveau:

Affichage des préconisations pour gagner en qualité de formation, d'accompagnement et de performances sportives de nos athlètes et de notre encadrement.

* Mise à jour avec l'ANS et la DS du MSJOP :

- Des cahiers des charges des structures.

- Des critères d'accès aux listes de HN et Espoirs.

- Des structures du PPF (disciplines, séries, catégorie d'âges).

La haute performance en 2023



Renforcement de notre structuration et de notre accompagnement.

Les principaux projets.

* Lien fort entre les Services des Pratiques Sportives et de la Haute Performance : dispositif de détection, constitution des collectifs nationaux (EDF/EDF Jeune), des délégations FFVoile, veille sur les disciplines de HN (nouveaux formats de courses), …

* Suivi Socio-Pro : consolidation et stabilisation de l'accompagnement de nos SHN via :

- Armée de Champions (17), les douanes (4), INSEP (1), SNCF (2), CIP (10), les contrats « Emplois clubs SHN » (15), détachement Educ. Nationale (4) : au total 53 SHN bénéficiaires en 2023.

- Plus de dispositifs de financements AFDAS (+ de 32 athlètes soutenus/ + 200 K€).

* Renforcer l'accompagnement de l'encadrement sportif (mission Formation et Emploi) par la Qualification « Entraîneur Régional » et le diplôme « Entraîneur FFVoile » : offre de formation initiale et continue par les dispositifs nationaux et territoriaux.

* Création des « Indicateurs de Performance de la FFVoile » : tableaux de bord pour mettre en avant la bonne santé de la FFVoile et de l'ensemble de ses structures (Haute Perf, Pratique Sportive, Dével.).

* Site internet FFVoile/HN valorisant tous nos dispositifs : https://hn.ffvoile.fr/

(Applaudissements)…

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions ?

Une demande sur le tchat pour avoir à disposition la présentation des PowerPoint.

Ils seront sur le site de la FFVoile.

Un intervenant.- On est prêt à mettre des choses en place avec les territoires...

M. Guillaume CHIELLINO.- L'invitation est notée avec grand plaisir.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Non)*

5. CCA

M. Romain GAUTIER, Président de la CCA .- Je vais vous présenter les perspectives 2023 pour la commission centrale d'arbitrage.

Je remercie aussi les membres de la CCA.

Constats 2012/2022

Baisse de près de 20 % des Comités de course régionaux qui commencent à se répercuter sur le niveau national avec une moyenne d'âge des Comités de Course nationaux qui augmente (60 -> 65).

Baisse de près de 60 % des Juges régionaux et nationaux (avec une pente plus forte à partir de 2018) avec une moyenne d'âge qui monte (58 -> 62).

Exemples d'actions en cours.

Suite à ce constat, l'objectif est d'essayer de trouver des solutions.

* Mise en place d'un plan d'action CCA pluriannuel avec indicateurs.

* Recrutement de nouveaux arbitres.

* Mise à disposition clubs et arbitres de l'outil Jurydecisions (démarche RSE).

* Renforcement des interactions CCA avec CRA et arbitres.

Mise en place d'un plan d'action CCA pluriannuel

Suite à l'enquête CRA 2022, ce plan d'action CCA se décline autour des points suivants :

* Recruter de nouveaux arbitres.

* Former les nouveaux arbitres.

* Désigner les arbitres sur les compétitions.

* Assurer et maintenir les compétences.

* Suivre les évolutions des usages et des pratiques.

* Gérer les spécificités d'arbitrage.

* Valoriser nos arbitres et leur pratique.

* Communiquer sur nos actions.

* Développer des partenariats et le réseau.

Chaque point sera décliné en : Objectifs / Actions / Indicateurs / Echéances.

Recrutement de nouveaux arbitres

Après une expérience en 2022 (10 personnes), nouvelle action de recrutement spécifique vers les arbitres espoirs (18-30 ans) octobre 2023.

Campagne d'information / recrutement sur l'arbitrage (clubs, licenciés, …) affiches, vidéos promotionnelles, portrait…

Formations féminin plurielles : mise en place du tutorat dans les régions avec les CRA pour un meilleur suivi des stagiaires.

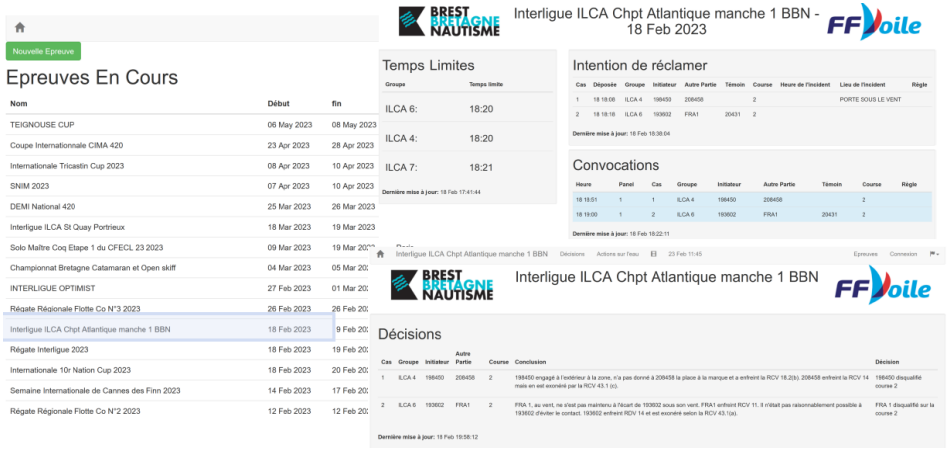
Outils http://jurydecisions.ffvoile.fr/

Thibaut Gridel (Juge et umpire international) a proposé à la FFVoile de mettre à disposition gratuitement son outil pour l'ensemble des compétitions de la FFVoile. Pour cela, le service informatique a mis en place un serveur spécifique hébergé par la FFVoile avec l'aide de Thibaut.

Jury Decisions est un tableau d'affichage en ligne pour les Comités de Protestations. Il gère la communication liée aux Réclamations vers les coureurs, les résultats et les organisateurs. C'est une démarche RSE.

Il a demandé que l'on héberge son outil au sein des serveurs de la fédération. On va communiquer sur ces outils dans quelques jours à tout le monde.

Vous avez un exemple :



C'est ouvert à tous les clubs. Il y a une petite procédure pour les arbitres de créer un compte pour se connecter. Ils peuvent créer directement par rapport au calendrier leurs compétitions et afficher les temps, les convocations, les décisions sur l'eau, les décisions à terre…

On pourra améliorer cet outil.

Renforcement des interactions CCA avec les CRA.

On fera plus de réunions thématiques en distanciel avec les CRA en 2023.

* Formation régionale : mise à jour / adaptation du contenu de formation.

* Suivi des stagiaires (Tutorat).

* Amélioration outil gestion CRA.

* Livret arbitre numérique en cours de réalisation et sera mis en place courant 2023.

Renforcement des interactions CCA avec les arbitres.

* Formations des arbitres tout au long de l'année. Il y a la formation continue mais pas que.

* On va continuer à mettre en place des webinaires thématiques 2023 en continuité avec 2022 (Flotte Partagée, VRC, Glisse, Foils, Semi-direct, …)

* Communications avec les arbitres tout au long de l'année avec les fameuses newsletters plus fréquentes, d'informations ponctuelles, refonte du site web, portrait d'arbitre.

(Applaudissements)…

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Y a-t-il des questions sur l'arbitrage ? *(Non)*

6. RSE

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Sur la Responsabilité Sociale des Entreprises, RSE, nous avions pris l'engagement de structurer et de travailler sur la RSE pour viser la certification en 2024.

Certification RSE Norme ISO 26000.

* Sollicitation du dispositif Appui Conseil de l'AFDAS pour la prise en charge jusqu'à 5 journées d'un cabinet conseil.

* Structuration de l'ensemble de la documentation du système RSE sur les 3 piliers (Economie, Social, Environnement).

Réflexions à mener sur deux thèmes.

* Charte ministérielle des 15 engagements écoresponsables des fédérations sportives et ligues professionnelles avec signature obligatoire d'ici fin juillet 2023 avec la Vie fédérale.

*Evaluation et plan d'actions des déplacements liés à l'activité du siège (2023-2024) avec la Vie fédérale.

Nouvelles actions engagées

* Problématiques des opérations de nettoyage de coques de bateau par plongée, considérées comme des opérations de carénage > précision de la réglementation & des bonnes pratiques.

* Création d'un module de formation continue de sensibilisation à l'environnement avec le service Formation-Emploi.

* Participation à l'étude prospective sur la décarbonation du sport avec The Shift Project et l'ADEME.

Poursuite des actions au long cours.

* Charte ministérielle des 15 engagements écoresponsables des organisateurs de manifestations sportives.

* Collaboration et suivi avec 3 éco-organismes pour la collecte et le recyclage du matériel voile (APER, ECOLOGIC, PYREO).

* Collaboration avec nos partenaires (UICN, No Plastic in My Sea, Fondation de la Mer, Club du développement durable CNOSF, Paris 2024).

* Développement des flottes partagées sur nos championnats de France Jeunes avec les Pratiques sportives.

* Poursuite des travaux RH avec la Vie fédérale.

Avez-vous des questions ? *(Non)*

(Applaudissements)…

7. Vie fédérale

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Concernant la réforme des licences et des titres, on met en place :

*Le suivi de l'expérimentation 2023 avec les clubs engagés.

* Le confortement des hypothèses.

* L'évaluation des besoins.

* L'affinement du (des) scénario(s).

Valorisation du capital humain.

* Suite accompagnement RH.

* Mise en œuvre des actions faisant suite aux résultats de l'audit (formalisation de nos process RH, accompagnements individuel et collectif de développement des compétences).

* Réflexion sur une politique RH (maintien de nos compétences, attractivité de nos métiers et de notre structure, …).

* Recrutement(s) :

- Difficultés rencontrées en 2022, encore des postes à pourvoir (pénurie de profils couplée aux spécificités techniques des postes proposés).

- Anticipation des besoins de renforcement des équipes.

- Stratégie à définir pour faire face à la baisse des CTS affectés à notre fédération.

Déclinaison de la réformer statutaire.

* Au niveau national, application des modifications sur les membres associés, les licences individuelles pour les primo licences.

*Impacts de notre réforme statutaire sur les statuts des ligues, dont notamment.

- Limitation à 3 mandats pour le président.

- Parité au conseil d'administration et bureau exécutif.

- Suppression des membres associés.

- Plus globalement, mise en adéquation des textes des ligues (numérotation, barèmes…).

* Rédaction de statuts types/conseil aux ligues/suivi de la mise en œuvre.

Appel d'offres / consultation assurances.

* Réinterroger nos besoins (en inclusion, en option).

- Contrat groupe : assurance licences (RC, IA, Assistance rapatriement, Accident corporel grave) et clubs (RC, RCMS…).

- Offre d'assurances spécifiques (victimes de violences dans le sport, assurance classe de mer…).

- Risques propres de la Fédération (immeubles, matériel nautique, parc automobile…).

* Elargir l'offre de services aux clubs.

- Mise en œuvre d'un contrat club, confirmer et étendre des garanties optionnelles.

- Conseil assuranciel aux clubs par nos assureurs/nos juristes, extensions de garantie pour répondre aux besoins.

Une administration efficace au service des membres et adhérents.

* Une gestion toujours rigoureuse et contrôlée.

* Mission de conseil / soutien au terrain (juridique et réglementaire, domaine des licences, au plan social par le biais du CoSMoS…).

Je tiens là à remercier l'engagement de nos permanents pour tout le travail qu'ils réalisent au quotidien, pour leur efficacité sans faille à avoir trouvé des solutions pour cette assemblée générale de se tenir malgré le contexte social et les difficultés de transport en temps et en heure. Merci à vous tous, de votre engagement au quotidien pour votre fédération. Merci.

(Applaudissements)…

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Il y a une question de Sylvie HARLE dans le tchat : quelle sont les actions RSE en cours avec Paris 2024, et quelles perspectives au regard du sujet des moteurs thermiques aux JO ?

Après, il y a un commentaire et des applaudissements.

Il y a une réduction du nombre de coaches pour tous les grands événements notamment le Championnat du monde cette année et surtout pour les JO l'an prochain. Ces règles seront de plus en plus marquées. C'est une très bonne idée.

Pour les moteurs thermiques électriques, je crois savoir que nous aurons une petite part de l'ordre de 25 % de moteurs électriques dans les avions fournis par … pendant les premiers mois à Marseille.

Il y a encore un commentaire et un vrai coup de chapeau pour avoir monté cette assemblée générale à distance. Anne GALLO s'associe aux félicitations.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Par rapport à Paris 2024, on intervient dans les différents groupes de travail de réflexion sur les sujets RSE. Il n'y a pas d'action à proprement parler. Après, on récupère les bonnes pratiques. Des travaux sont en cours avec le développement durable. En ce moment il y a beaucoup de réflexions autour de la RSE.

Un intervenant.- Que ce soit sur le plan financier ou sur le plan des responsabilités sociales environnementales, c'est la valorisation du bénévolat. Il y a 1 100 clubs, ce qui représente un nombre important de bénévoles. Comment la fédération peut valoriser tout ce bénévolat au service de la voile ?

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Merci pour cette question.

Le moyen de les valoriser, peut être, comme le font beaucoup de ligues dans les budgets… Cela fonctionne bien au niveau des Conseils régionaux. Au niveau de la fédération, cette valorisation vis-à-vis de l'Etat n'a pas d'impact. A l'heure actuelle, des travaux sont menés par le CNOSF et sous l'impulsion de Mme la Ministre pour redonner un vrai statut aux bénévoles et surtout pouvoir offrir aux bénévoles de valoriser leur expérience dans le domaine professionnel. Notamment, ce serait éminemment intéressant pour nos jeunes qui s'engagent et qui pourraient après pouvoir, à travers un livret du bénévolat numérique mais vérifié, montrer les compétences qu'ils ont acquises dans leur mission de bénévole. En tout cas, c'est un beau sujet de travail.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Non)*

XII. Questions écrites

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Nous avons reçu une question de Thierry qui est présent, et que je remercie d'être là.

Je lis la question de Thierry FREMONT, trésorier du cercle de voile de St Quentin en Yvelines dans la ligue Ile-de-France.

« On est très heureux et très fier d'avoir des coureurs de très haut niveau pour qu'ils arrivent à ce stade et en amont des pôles, les coureurs démarrent dans les clubs et les clubs ont beaucoup de difficultés à trouver des entraîneurs pour nos jeunes. Par contre, nous avons des membres, parents ou jeunes adultes, anciens coureurs qui ne demandent pas mieux que de nous aider bénévolement. Serait-il possible de créer un statut officiel que l'on pourrait nommer entraîneur de club ou entraîneur adjoint qui serait validé formellement par un entraîneur qualifié, un entraîneur de ligue par exemple et qui donnerait un statut officiel à ces entraîneurs bénévoles. La dynamique est dans les clubs ; il faut la soutenir.

Je vais lire la réponse de Christine FOURICHON.

Les clubs affiliés disposent d'outils de valorisation de l'action de leurs bénévoles. Dans le cadre de l'animation des pratiques sportives et compétitives, il existe la fonction d'animateur de club permettant à tout président de désigner les licenciés bénévoles dont la vocation est de mettre en place la pratique au sein du club, la sécuriser et accompagner un groupe de régatiers sur des compétitions.

Vous trouverez tout le détail sur une fiche descriptive et comme ce sera évidemment sur le site, il y a un lien avec la fiche animateur de club.

Ensuite, nous avons la qualification d'entraîneur régional permettant de former les professionnels et les bénévoles aux missions de l'entraînement. Cette formation est organisée par les ligues. La qualification peut également s'acquérir en tout ou partie par la voie de la validation des acquis de l'expérience. Donc, pour les candidats qui bénéficieraient déjà d'une large compétence, ce dispositif est traité au niveau national ; en voici le détail. Vous avez le lien pour aller directement sur le principe VAE.

Je pense le vrai but de ta question, Thierry, c'est d'avoir des gens qui ont les compétences mais qui ne sont pas reconnus. Du coup, pouvoir des bénévoles qui pourraient faire ces missions d'entraînement.

Par ailleurs, ce n'était pas une question mais une suggestion. Comme elle est intéressante, je vais la lire.

La FFVoile cherche à augmenter le nombre de ses licenciés, les gens ont besoin de bonnes raisons pour prendre leur licence. La licence comprend un volet assurance pour le licencié, notamment une responsabilité civile. Ne pourrait-on pas étendre cette responsabilité civile à une assurance tous risques avec une franchise à définir pour les dériveurs d'une valeur inférieure unitaire à 10 000 € et ce pour un surcoût modéré ? La MACIF pour ne pas la citer propose une assurance tous risques à 60 € avec une franchise de 120 €. Je pense qu'en négociant un contrat global, la fédération pourrait pour un surcoût de l'ordre de 40 € offrir aux licenciés qui le souhaitent une assurance tous risques pour son matériel. Cela rendrait service à beaucoup de propriétaires et aussi aux clubs qui pourraient par ce dispositif sécuriser leurs matériels. Qu'en pensez-vous ?

Je pense que c'est très bien. Et je pense que cela me fait un peu pleurer aussi. En fait, on a ce service plus ou moins mais on ne sait pas le vendre.

Si vous allez sur le site et dans les possibilités d'assurances, on a, par exemple, une responsabilité civile hors navigation. Pour la voile légère, ce sera un surcoût de 3 €. Si la valeur du bateau est inférieure à 120 000 € ce sera 35 € T.T.C.

Cela ne répond pas à la totalité de la question mais c'est déjà une réponse.

Pour pouvoir répondre à la totalité de ta suggestion, un appel d'offres tous les 4 ans s'organise avec les assurances dans lequel on intègrera ça. On a déjà des énormes possibilités d'assurances à coût préférentiel pour nos activités et, malheureusement, on ne communique pas assez dessus.

Merci pour cette question Thierry.

Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.- Nous avons épuisé l'ensemble des points à l'ordre du jour.

Nous allons clore cette assemblée générale.

Je te laisse le mot de la fin, Jean-Luc.

M. Jean-Luc DENECHAU, Président.- Merci Anne. Félicitations pour ton chronomètre puisque le planning était prévu à 17 heures. Il est 17 heures 05. Je suis le seul responsable du dépassement des 5 mn.

Bravo à toi.

(Applaudissements)…

Je voudrais dire un énorme bravo à l'ensemble de l'équipe de la fédération et notamment à Eric et Virginie. Ilango a beaucoup travaillé sur tout l'aspect informatique et connexion. Tout s'est bien passé.

Un grand bravo. Merci à vous. C'est super d'avoir une équipe ayant cette réactivité, que ce soit les cadres de droit privé ou les agents de la fonction publique placés auprès de la fédération. C'est un réel plaisir de travailler au jour le jour avec vous.

Merci à ceux qui ont eu la patience de nous écouter jusqu'au bout que ce soit en présentiel ou en visio.

Un grand merci à vous. Un grand merci pour votre investissement, ce que vous donnez au jour le jour dans vos clubs, vos ligues, vos différentes responsabilités. Je pense que l'on commence à voir les efforts qui portent grâce à vous tous, à l'énergie que vous y mettez.

On a un magnifique sport. On a des gens qui ont envie de le pratiquer, de le découvrir. Faisons plaisir à tout le monde. Augmentons la navigation, et ce sera pour le bonheur et le plaisir de tous.

Merci.

(Applaudissements)…

La séance est levée à 17 heures 05.